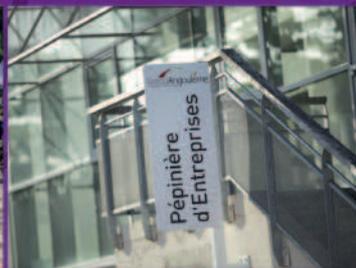


Insee Dossier

Poitou-Charentes



N°1

Novembre 2014

L'aire urbaine d'Angoulême, un territoire en transition(s)

Chef de projet

Jérôme Borély

Chargés d'études

Frédéric Bertaux, Nadège Pradines

Remerciements

À Anne Defrenne, Arnaud Blanchard et à tous les relecteurs

Crédits photos de la couverture (de gauche à droite) : mairie d'Angoulême, Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême et Image ©2014 Digital Globe via Google Earth

Table des matières

Table des matières	3
Table des illustrations	4
L'aire urbaine d'Angoulême, un territoire en transition(s)	5
Le mot du partenaire	6
180 000 habitants dans l'aire urbaine	7
Démographie : un territoire bénéficiant de migrations de populations	9
Un territoire « âgé »	9
Un dynamisme moyen et récent	10
Les nouveaux arrivants sont surtout des actifs	11
L'aire perd de la population vers la Vienne et la Gironde	14
Le choix de vie des habitants alimentent une périurbanisation constante	18
La périurbanisation alimente les activités présentielle	18
Choix d'installation : grands logements et cadres de vie, pas toujours adaptés	22
Un habitat toujours plus éloigné, des navettes en hausse	25
Des déséquilibres sur le marché du travail qui s'accroissent	28
En dix ans, l'emploi s'est concentré géographiquement	28
L'emploi augmente peu récemment	29
Insertion des femmes sur le marché de l'emploi : un effet spécifique à l'aire	31
Les emplois offerts, pas toujours adéquats	32
Plus de cadres résidents que d'emplois de cadres	33
Une part de l'industrie décline, d'autres spécificités s'affirment	34
L'industrie perd des emplois continuellement	34
Papeteries et textile : les secteurs industriels historiques en déclin	36
Des secteurs s'affirment depuis peu : santé, enseignement, activités financières et d'assurances	38
L'aire contrôle peu d'emplois hors de ses frontières	40
Emplois stratégiques : une part de cadres des fonctions métropolitaines dans la moyenne	42
Un tourisme anecdotique	43
Emploi intérimaire : une caractéristique industrielle	44
Un passage de crise rude, affectant les conditions de vie des populations	46
Passage de crise difficile pour le marché de l'emploi	46
Une aire moins inégalitaire mais une précarité qui augmente	48
Vieillesse de la population : un avenir entre promesses et menaces	50
La population de l'aire pourrait continuer d'augmenter	50
Un manque important de médecins généralistes	52
Synthèse	53
Faiblesses	53
Atouts	53
Menaces	54
Opportunités	54
Annexes	55
Chiffres-clefs sur le territoire et ses espaces	55
Les aires de l'ouest et du sud de la France sont plus attractives	56
Analyse structurelle résiduelle : le temps partiel des femmes dans l'aire	58
Méthodologie	60
Références bibliographiques	65
Définitions	67

Table des illustrations

Illustration 1 – Une aire vaste sous influence urbaine, proche de celle de Cognac	7
Illustration 2 – 59 % des habitants de l'aire vivent dans le GrandAngoulême	8
Illustration 3 – Les plus de 65 ans sont plus nombreux que dans le référentiel	9
Illustration 4 – L'aire est de nouveau attractive.....	11
Illustration 5 – L'aire gagne des actifs et des enfants par migrations	12
Illustration 6 – Entre 1975 et 1968, les villes attirent les habitants des campagnes	13
Illustration 7 – Des échanges de proximité au bénéfice de l'aire.....	15
Illustration 8 – L'aire d'Angoulême est plus attractive pour Paris que la plupart des aires du référentiel	16
Illustration 9 – Les nouveaux arrivants s'installent principalement au centre	17
Illustration 10 – Le centre de l'aire ne gagne de la population que grâce aux naissances	18
Illustration 11 – La périurbanisation continue	19
Illustration 12 – Les plus hauts revenus sont dans la première couronne.....	20
Illustration 13 – Les communes périphériques gagnent plus de population	21
Illustration 14 – Déménagements internes à l'aire et migrations extérieures bénéficient surtout à la couronne de l'aire.....	22
Illustration 15 – Presque la moitié des appartements habités sont des HLM	23
Illustration 16 – Beaucoup de logements vacants à Angoulême et en périphérie de l'aire	24
Illustration 17 – La distance domicile-travail est élevée pour les résidents du pourtour de l'aire.....	27
Illustration 18 – L'emploi se concentre sur l'axe Poitiers-Bordeaux	28
Illustration 19 – Forte hausse de l'activité des seniors (55-64 ans).....	30
Illustration 20 – Le taux d'activité augmente, mais le taux d'emploi diminue	31
Illustration 21 – Les jeunes hommes trouvent des emplois à hauteur de leurs qualifications... mais pas les jeunes femmes	32
Illustration 22 – Le déclin de l'industrie n'est pas récent.....	34
Illustration 23 – Plus de 15 000 emplois dans le commerce et l'administration publique .	35
Illustration 24 – Sur la période récente, fortes pertes d'emploi dans l'industrie et gains en santé / action sociale	37
Illustration 25 – Sans militaires, l'administration publique n'est pas plus présente dans l'aire que dans le référentiel.....	39
Illustration 26 – Plus de jeunes autonomes, en communauté ou seuls	40
Illustration 27 – Faible rayonnement des entreprises angoumoises.....	41
Illustration 28 – Le tourisme, faible, décolle pour le festival de la BD d'Angoulême et au mois de juillet	43
Illustration 29 – L'industrie fait appel à l'intérim	44
Illustration 30 – Le nombre de demandeurs d'emploi augmente avec la crise.....	46
Illustration 31 – L'industrie manufacturière angoumoise est moins affectée par la crise que celle du référentiel.....	47
Illustration 32 – Le revenu fiscal des plus démunis évolue moins vite que l'inflation	48
Illustration 33 – Forte perte d'actifs à partir de 2025.....	50
Illustration 34 – Arrivée aux grands âges de la volumineuse génération d'après-guerre .	51
Illustration 35 – Une aire, plusieurs territoires d'action publique	55
Illustration 36 – Le sud et l'ouest de la France très attractifs pour les Franciliens	57
Illustration 37 – Les effets de structure expliquent une infime part de l'écart de temps partiel des femmes entre l'aire d'Angoulême et les référentiels	59
Illustration 38 – Les référentiels	60

L'aire urbaine d'Angoulême, un territoire en transition(s)

Historiquement industrielle, l'aire urbaine d'Angoulême est un territoire relativement âgé. Ce territoire attire depuis les années 2000, des actifs et leurs enfants.

Affectée par l'exode rural durant les Trente Glorieuses, l'aire gagne désormais plus de population en périphérie que dans le centre. Cette périurbanisation alimente les activités présentiellees dans certaines communes rurales de l'aire. Cependant elle s'accompagne d'une forte consommation d'espace. À l'inverse, les emplois se concentrent de plus en plus dans le GrandAngoulême, allongeant les navettes quotidiennes entre résidence et lieu de travail. Ces phénomènes s'observent dans presque toutes les aires urbaines de France. En revanche, l'aire urbaine d'Angoulême se caractérise par de nombreux logements inoccupés et un faible prix de l'immobilier.

L'économie angoumoisine est en pleine transition : la diminution des emplois industriels est compensée par l'émergence d'activités tertiaires. Ainsi, le secteur des banques et des assurances offre de plus en plus d'emplois. L'enseignement se développe, en lien avec la filière Image. L'administration publique est très présente grâce aux emplois de la Défense.

Par rapport à d'autres territoires industriels, les femmes sont plus insérées sur le marché du travail angoumoisin. Cette caractéristique ancienne peut être liée à la présence historique de l'industrie de l'habillement et de la chaussure. Des activités industrielles spécifiques telle que la fabrication d'équipements électriques proposent encore des milliers d'emplois. Comme pour d'autres territoires industriels, l'économie de l'aire est largement tributaire de centres de décision extérieurs.

À cause de la crise, le marché de l'emploi se dégrade. La population demeure moins précaire que dans d'autres territoires mais les plus démunis perdent davantage de pouvoir d'achat.

Avec le vieillissement de la population à venir, le déficit déjà important en médecins généralistes, infirmiers ou kinésithérapeutes pourrait s'accroître.

Le mot du GrandAngoulême

Afin de concilier les dynamiques démographiques, économiques et résidentielles avec les enjeux environnementaux, le GrandAngoulême s'est engagé dans une démarche de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de 38 communes, permettant de conduire le développement sur un territoire plus large que celui de l'agglomération.

L'étude menée ici par l'Insee élargit encore le champ de l'analyse pour identifier les mutations en cours et les enjeux à saisir. À sa lecture, nous ne pouvons qu'être convaincus de la nécessité de renforcer nos stratégies de coopération territoriale, d'innovation économique, d'aménagement spatial et d'implantation de services afin de développer l'attractivité de notre aire urbaine.

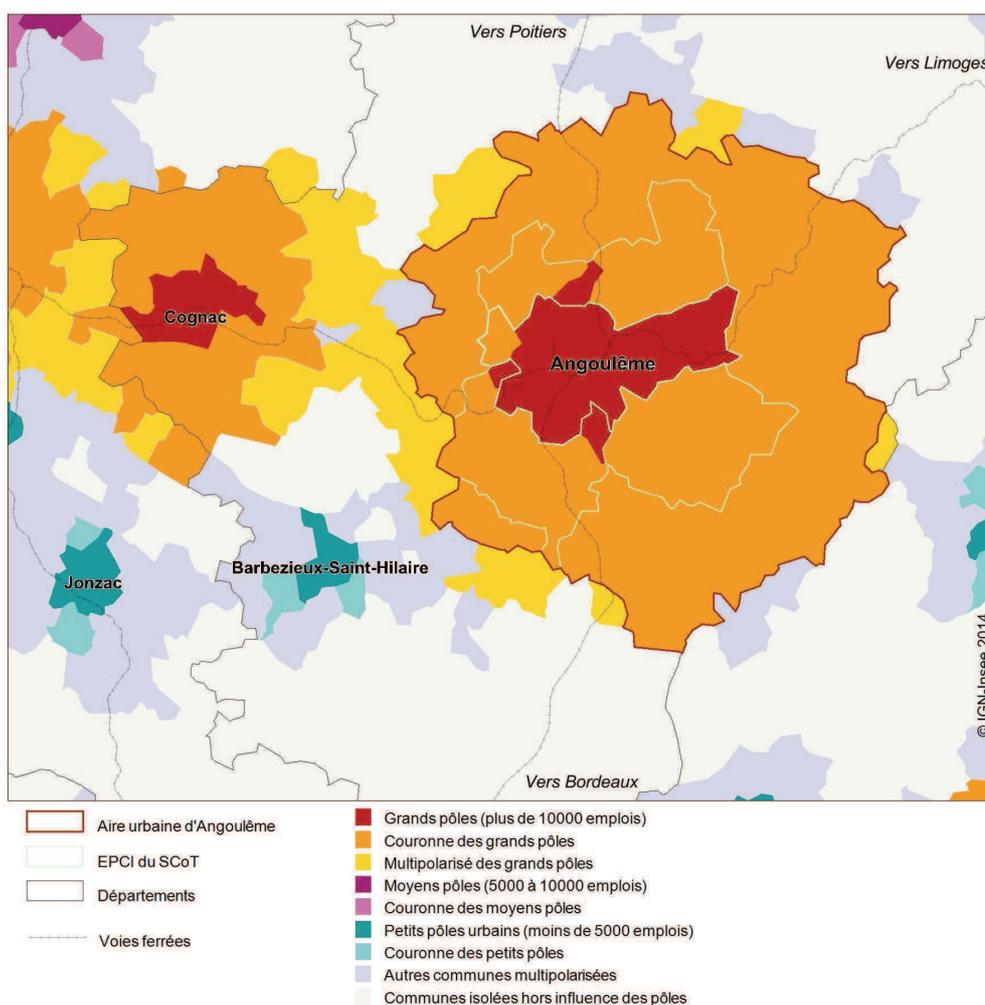
Jean-François Dauré

Président du GrandAngoulême

180 000 habitants dans l'aire urbaine

L'aire urbaine (voir définitions) d'Angoulême est composée de 108 communes charentaises. L'accès à l'emploi est le critère de définition des aires urbaines (voir *Méthodologie* « Le zonage en aires urbaines »). En 2011, 179 540 personnes y vivent. La communauté d'agglomération du GrandAngoulême est totalement incluse dans l'aire, de même que le territoire du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) de l'Angoumois (*Illustrations 1 et 2*). Au total, en sus du GrandAngoulême, l'aire urbaine recouvre tout ou partie de 12 communautés de communes. Préfecture de la Charente, Angoulême se trouve entre Poitiers et Bordeaux, sur l'axe de la Ligne à Grande Vitesse en cours de construction. Traversée par la Charente, l'aire d'Angoulême est également proche de l'aire de Cognac. De nombreux actifs (voir définitions) résidant entre les deux aires vont travailler dans l'une ou l'autre : ces communes sont sous influence périurbaine multipolarisée.

Illustration 1 – Une aire vaste sous influence urbaine, proche de celle de Cognac
Carte de l'aire urbaine



Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

L'aire est particulièrement étendue (1 600 km²) et peu dense (112 habitants / km²). Dans un référentiel d'aires à caractéristiques de superficie et population semblables, la densité est de 155 habitants / km². Dans cette étude, nous comparons en effet l'aire urbaine d'Angoulême à un référentiel d'aires urbaines de France métropolitaine semblables et historiquement industrielles (*voir Méthodologie « Le référentiel »*). Les messages dégagés sont ainsi pertinents au sein d'un groupe d'aires partageant des traits majeurs avec l'aire d'Angoulême.

60 % de la population de l'aire vit dans le pôle (*voir définitions*) de l'aire urbaine, un peu moins que dans le référentiel (64 % de population dans le pôle). Le pôle correspond presque à la communauté d'agglomération d'Angoulême, à l'exception de trois communes du pôle qui ne sont pas dans le GrandAngoulême (Balzac, Vœuil-et-Giget, Trois-Palis) et d'une commune du GrandAngoulême qui est rurale (Saint-Saturnin), au sens du zonage en unité urbaine (*voir définitions*).

Illustration 2 – 59 % des habitants de l'aire vivent dans le GrandAngoulême

Données de cadrage en 2011

	Habitants	Actifs	Emplois	Ménages	Logements	Densité
Aire urbaine d'Angoulême	179 540	84 320	74 480	81 150	91 360	112
dont SCoT de l'Angoumois	78%	78%	88%	79%	78%	217
dont GrandAngoulême	59%	58%	76%	62%	62%	548
dont Angoulême	23%	23%	37%	27%	28%	1 899

Source : Recensement de la population 2011, exploitation principale.

Note de lecture : L'aire urbaine d'Angoulême offre 74 480 emplois, dont 37 % sont localisés dans la commune d'Angoulême, alors que seuls 23 % des actifs de l'aire vivent dans cette commune.

Les communes du pôle sont urbaines (*voir définitions*). Toutes les communes de la couronne périurbaine sont dites rurales, sauf La Rochefoucauld. Les communes rurales sont peu denses (49 habitants / km² en moyenne). Au contraire, les communes urbaines sont très denses : la densité est de 529 habitants / km² en moyenne, mais culmine à 1905 habitants / km² sur la seule commune d'Angoulême. Espaces urbains et ruraux s'articulent autour d'enjeux qui leur sont propres (précarité urbaine en zones denses, accès aux services en zones peu denses, etc.), en plus des enjeux qui les unissent. En effet, au moins 40 % des actifs en emploi des communes de l'aire vont travailler en direction du pôle urbain.

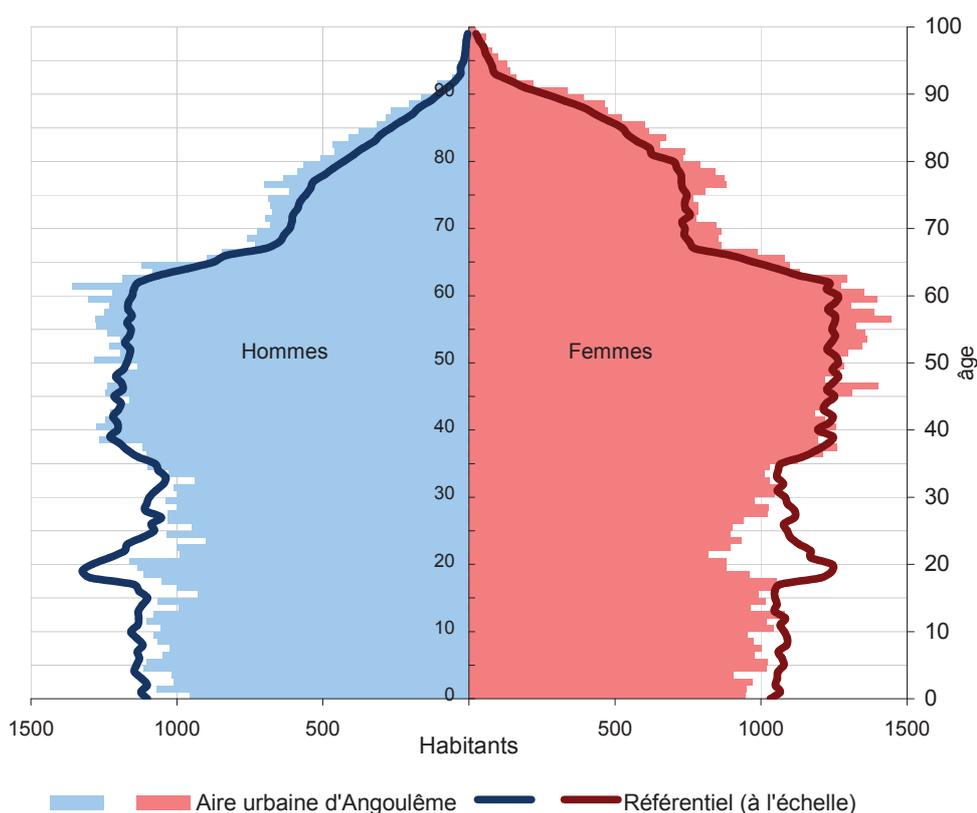
Démographie : un territoire bénéficiant de migrations de populations

Un territoire « âgé »

Avec moins d'enfants et de jeunes et plus d'adultes passée la cinquantaine (*Illustration 3*), la population de l'aire urbaine est plus âgée que celle du référentiel. Dans l'aire d'Angoulême, la moitié des habitants a plus de 43 ans, contre 40 ans dans le référentiel. La faible présence des jeunes en âge de suivre des études supérieures n'explique pas le caractère « âgé » de l'aire angoumoisine. En effet, dans un sous-référentiel « non étudiant » (*voir Méthodologie « Le référentiel »*), l'âge médian est aussi de 40 ans. L'aire d'Angoulême est également âgée au sein de la région où la moitié de la population a moins de 41 ans¹.

Illustration 3 – Les plus de 65 ans sont plus nombreux que dans le référentiel

Pyramide des âges de la population de l'aire en 2011 et comparaison avec le référentiel



Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitation principale.

Note de lecture : les petits garçons de 1 an sont plus de 1 000 dans l'aire urbaine d'Angoulême, alors que les petites filles du même âge sont moins de 1 000. Garçons comme filles, les enfants de 1 an sont plus nombreux dans le référentiel (proportionnellement).

¹ Pour rendre les comparaisons possibles, on considère la population du référentiel de cadrage régional.

Le poids des personnes de 65 ans et plus augmente sans cesse. 17,4 % de la population angoumoisine avait plus de 65 ans en 1999. En 2006, elles étaient 18,4 %. En 2011, les 34 400 Angoumoisins de plus de 65 ans représentent 19,2 % de la population. Dans le référentiel aussi, les 65 ans et plus sont de plus en plus nombreux, mais ils ne représentent que 16,8 % de la population.

Les personnes très âgées (90 ans et plus) sont plus nombreuses que dans le référentiel (5,2 % contre 4,7 %). Cette prépondérance est une caractéristique régionale.

En revanche, dans l'aire urbaine d'Angoulême, le nombre et le poids des enfants (moins de 15 ans) dans la population a augmenté. En 2011, ils sont 30 600, soit 1 400 de plus qu'en 2006.

Ces dernières années, le solde naturel (différence entre naissances et décès) s'est dégradé (*voir définitions*). Il faisait gagner à l'aire en moyenne 370 habitants par an entre 1999 et 2008. Entre 2008 et 2011, il ne vaut plus que 250. Cette dégradation est entièrement due aux décès croissants dans l'aire. En moyenne meurent 130 personnes de plus par an sur la période récente qu'au début des années 2000. Sur la même période, dans l'aire urbaine d'Angoulême, le nombre de naissances est stable. Avec les cohortes de personnes âgées de plus en plus nombreuses, le solde naturel pourrait devenir négatif dans la prochaine décennie. L'aire d'Angoulême ne pourrait plus compter que sur les migrations pour continuer à croître.

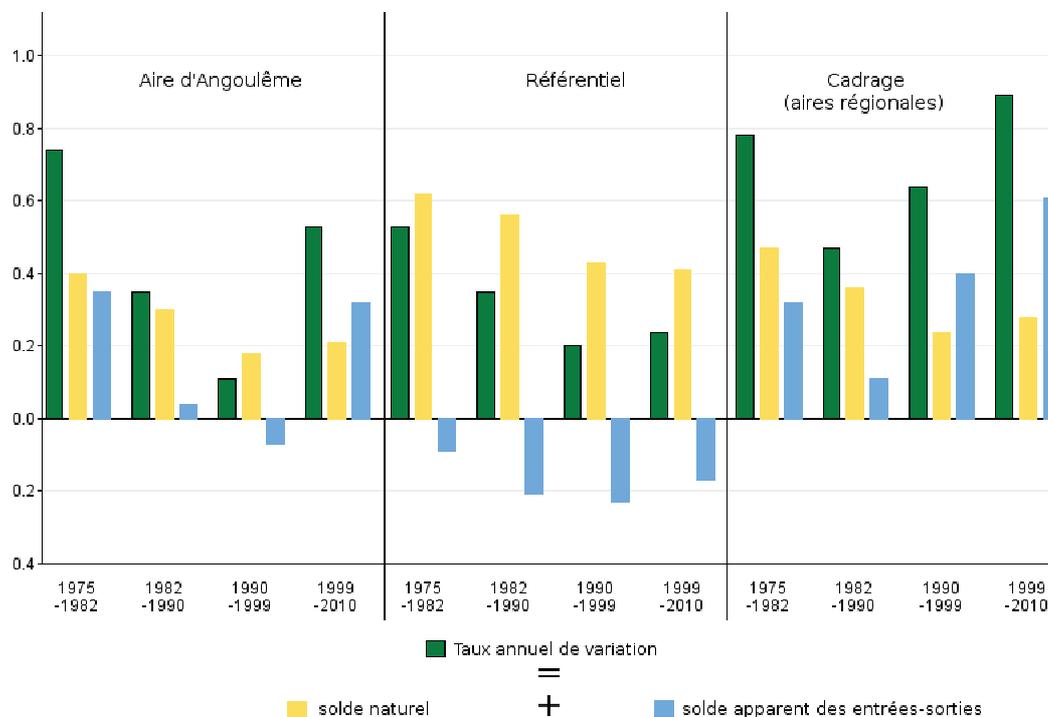
Un dynamisme moyen et récent

Depuis le début du XXI^e siècle, l'aire urbaine d'Angoulême est de nouveau attractive : elle gagne de la population par les migrations (*voir Annexes*). Le nombre de personnes s'installant dans l'aire urbaine d'Angoulême est supérieur au nombre de partants. Ce résultat est courant pour une aire urbaine à l'ouest de la France, mais exceptionnel pour une aire historiquement industrielle. Les aires historiquement industrielles à l'ouest de la France sont d'ailleurs peu nombreuses. Parmi la quarantaine d'aires urbaines à l'ouest d'une ligne Le Havre-Marseille et ayant plus de 100 000 habitants en 2011, Angoulême fait partie des cinq aires dans lesquelles l'industrie pesait plus d'un emploi sur trois en 1975, avec Cholet, Saint-Nazaire, Cherbourg-Octeville et Alès.

Entre 1975 et 1982, l'aire urbaine a gagné beaucoup de population, tant par les naissances que par les entrées de population, à l'instar des autres aires de la région. Mais dans les années 1980 et 1990, ce dynamisme s'est dégradé et l'aire ne gagnait de la population que grâce aux naissances. À l'inverse, sur cette période, les aires de la région continuaient de croître à un rythme soutenu. Entre 1999 et 2010, en revanche, l'aire urbaine a gagné en moyenne +0,51 % de population par an, majoritairement grâce à l'arrivée de nouvelles populations. Elle adopte ainsi un profil identique aux aires de la région, quoique moins marqué. (*Illustration 4*)

Illustration 4 – L'aire est de nouveau attractive

Décomposition de la croissance démographique entre chaque période intercensitaire depuis 1975, dans l'aire et dans les référentiels (en % annuel)



Sources : Insee, recensements de la population 1975 à 1990, dénombrements ; recensements de la population 1999 et 2010, exploitations principales ; État-civil.

Note de lecture : Entre 1982 et 1990 dans l'aire urbaine d'Angoulême, la population a gagné +0,37 % chaque année, principalement grâce au nombre plus élevé de naissances que de décès. Le solde naturel est égal à la différence entre les naissances et les décès. Sur la même période, dans le référentiel de cadrage régional, la population a crû de +0,46 %. La part d'évolution non expliquée par les naissances et décès donne le solde *apparent* des entrées-sorties (reflétant le solde migratoire) (voir définitions).

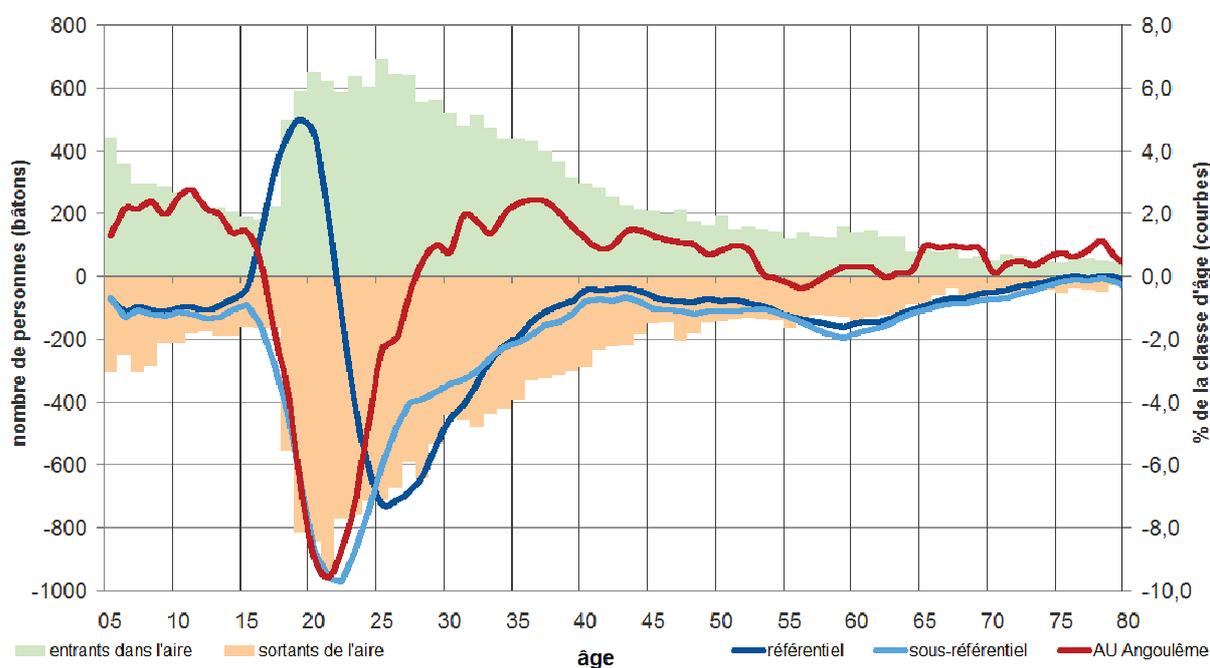
La position de l'aire urbaine à l'ouest de la France compte davantage que son passé industriel. En effet, dans le référentiel (historiquement industriel), le solde des entrées-sorties est systématiquement déficitaire depuis 1975. Les naissances sont le seul moteur alimentant la croissance de sa population.

Les nouveaux arrivants sont surtout des actifs

L'aire n'attire pas à tous les âges. Les nouveaux arrivants sont les plus nombreux entre 18 et 35 ans, mais les départs sont aussi les plus nombreux à ces âges. Au final, entre 18 et 28 ans, les départs sont plus nombreux que les arrivées, et l'aire perd de la population par migrations. À l'inverse, avant 18 ans et après 28 ans, les nouveaux arrivants sont plus nombreux que les partants, et l'aire gagne de la population sur ces tranches d'âge (Illustration 5). Les nouveaux arrivants sont des actifs (en emploi ou en recherche d'emploi) et leurs enfants éventuels. (voir Méthodologie « Les migrations résidentielles dans le recensement de la population »)

Illustration 5 – L'aire gagne des actifs et des enfants par migrations

Impact des migrations par âge, dans l'aire et dans les référentiels, entre 2003 et 2008



Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

Note de lecture : Le graphique répartit les résidents d'un territoire âgés de 5 à 80 ans, ayant déclaré un lieu de résidence antérieur différent du territoire considéré (entrants) et des résidents du reste de la France (y compris DOM) ayant déclaré le territoire comme lieu de résidence antérieur (sortants). L'âge des individus vaut en 2008. Il peut différer de l'âge au moment de la migration. La date des migrations (sur la période de 5 ans) est inconnue. Pour calculer l'impact des migrations, le solde migratoire du territoire avec le reste de la France est rapporté à la population qui aurait été celle de 2008 en l'absence de migrations.

Entre 2003 et 2008, 600 personnes de 19 ans se sont installées dans l'aire urbaine d'Angoulême en provenance du reste de la France. 800 personnes du même âge ont fait le chemin en sens inverse, en quittant l'aire urbaine d'Angoulême. Le solde négatif est donc de -200 personnes pour l'aire urbaine d'Angoulême, soit une perte de 7 % de la population âgée de 19 ans. Le référentiel, sur la même période, a gagné 5 % de sa population de 19 ans.

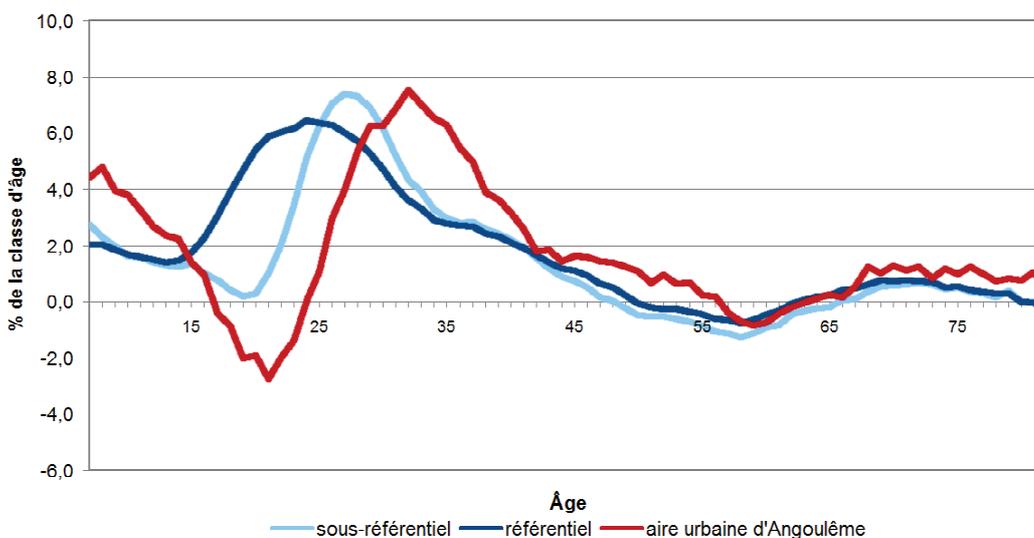
Les très forts départs à l'âge des études s'expliquent par la faible offre d'études supérieures dans l'aire urbaine d'Angoulême. Les aires où l'offre d'études supérieures est plus conséquente gagnent de la population sur cette même tranche d'âge, comme c'est le cas dans le référentiel. Mais ce gain de population, dans les aires étudiantes, est temporaire : ce sont des aires urbaines qui perdent de la population au sortir des études, passés 22 ans. Ainsi, hormis sur cette courte tranche d'âge, le référentiel perd de la population à tous les âges. Le sous-référentiel, où la part d'étudiants est proche de celle de l'aire urbaine d'Angoulême, perd de la population à tous les âges, par les migrations. Le solde des naissances et décès compense tout juste ces pertes, et sa croissance de population est très faible (+0,03 % par an entre 2006 et 2011).

Le profil de l'aire urbaine d'Angoulême est typique d'aires non-étudiantes et non-littorales à l'ouest de la France. Au sein de la région, par exemple, l'aire urbaine de Niort, perd de la population à l'âge des études, par migrations, et gagne des adultes en âge de travailler, ainsi que des enfants (*Bibliographie [1]*). Le profil du référentiel est, lui, typique d'aires étudiantes peu dynamiques.

Les comportements migratoires ont fortement changé depuis les années 1970. À cette époque de forte activité économique (les « Trente Glorieuses »), les migrations s'effectuaient de la campagne vers la ville, pour prendre un emploi et se rapprocher des centres de service (exode rural). Les aires qui attiraient des étudiants ne subissaient pas de fort contrecoup au sortir des études. Les pertes de population par migrations, très légères, étaient des pertes de jeunes seniors. (*Illustration 6*)

Désormais, les personnes sont de plus en plus mobiles au cours de leur vie (*Bibliographie [2]*). Les études s'allongent. Les parcours sont variés et les étudiants passent parfois par plusieurs établissements, dans des villes différentes. Enfin, les individus sont plus enclins à déménager s'ils trouvent un emploi. Étudier dans une ville n'engage plus à s'y installer ensuite.

Illustration 6 – Entre 1975 et 1968, les villes attirent les habitants des campagnes
Impact des migrations par âge, dans l'aire et dans les référentiels, entre 1968 et 1975



Sources : Insee, recensements de la population 1968 et 1975, dénombrements.

Note de lecture : Ce graphique n'est pas exactement comparable au graphique précédent.

Le graphique répartit les résidents d'un territoire âgés de 8 à 80 ans, ayant déclaré un lieu de résidence antérieur différent du territoire considéré, et des résidents du reste de la France (y compris DOM) ayant déclaré le territoire comme lieu de résidence antérieur. L'âge des individus vaut en 1975. Il peut différer de l'âge au moment de la migration. La date des migrations (sur la période de 7 ans) est inconnue. Pour calculer l'impact des migrations, le solde migratoire du territoire avec le reste de la France est rapporté à la population qui aurait été celle de 1975 en l'absence de migrations.

Entre 1968 et 1975, le solde migratoire des habitants âgés de 15 ans représente 1,5 % de leur population totale, à la fois dans l'aire urbaine d'Angoulême, dans le référentiel et le sous-référentiel.

Les études puis les premiers emplois sont les principaux facteurs de mobilité de longue distance. La mobilité est ainsi au maximum chez les jeunes adultes (moins de 30 ans) ; elle est à son minimum chez les retraités, par ailleurs moins diplômés.

Les nouveaux arrivants sont en moyenne plus diplômés que la population de l'aire. Ainsi, 16 % des nouveaux arrivants² sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long (*voir définitions*), alors que seuls 7 % des habitants stables de l'aire ont un tel diplôme. Ces résultats illustrent la forte augmentation des études supérieures au cours du XX^e siècle : 21 % des jeunes des générations nées entre 1960 et 1962 ont obtenu un diplôme du supérieur contre 42 % pour les générations nées entre 1975 et 1977 (*Bibliographie [3]*).

Comme les diplômés (plus souvent jeunes) sont très mobiles, les départs de diplômés du territoire d'Angoulême sont, comme les arrivées, plus importants que les départs d'autres populations : plus de 14 % des partants sont diplômés de l'enseignement supérieur long.

Dans l'aire d'Angoulême, entre 2003 et 2008, 3 200 titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur long sont arrivés et 2 600 sont partis. De plus, l'aire attire autant de diplômés de l'enseignement supérieur court qu'il en part (autour de 2 550). L'aire demeure donc bénéficiaire et les nouveaux arrivants augmentent le niveau de diplôme moyen des Angoumoisins.

Dans une aire peu estudiantine comme Angoulême, l'attractivité vis-à-vis de populations ayant de hauts diplômes est très importante, car elle compense en partie le faible poids des diplômés du supérieur formés sur place. Ceci constitue une force pour l'aire d'Angoulême alors que le sous-référentiel, également peu estudiantin, perd plus de diplômés du supérieur (long et court) qu'il n'en gagne. De plus, l'aire d'Angoulême bénéficie d'une part d'actifs sans diplôme moindre que le référentiel et le sous-référentiel.

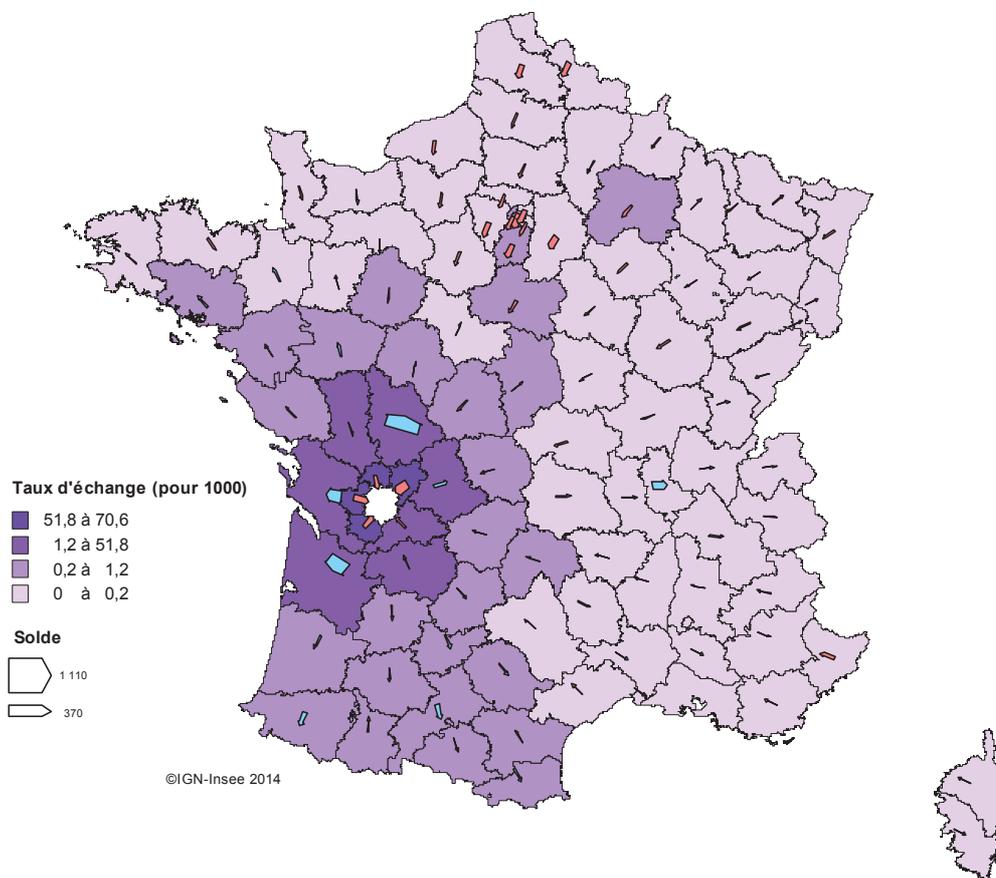
L'aire perd de la population vers la Vienne et la Gironde

Les territoires vers lesquels l'aire d'Angoulême perd le plus de population sont les départements de la Vienne (- 1 110 habitants entre 2003 et 2008) et de la Gironde (- 660 habitants). Elle en perd aussi avec les départements voisins de la Charente-Maritime et de la Haute-Vienne (*Illustration 7*). Tous ces départements disposent d'une offre universitaire importante (à Poitiers, Bordeaux, La Rochelle, Limoges). La position d'Angoulême sur l'axe Poitiers-Bordeaux s'illustre bien ici, puisque les pertes vis-à-vis du pôle universitaire de Limoges, bien que plus proche d'Angoulême que celui de Bordeaux, sont moins importantes.

² Migrations entre 2003 et 2008

Illustration 7 – Des échanges de proximité au bénéfice de l'aire

Soldes migratoires et taux d'échange entre l'aire urbaine d'Angoulême, les territoires voisins et les départements de France métropolitaine



Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

Note de lecture : Les flèches représentent le solde migratoire (entrées - sorties). Elles sont bleues lorsque l'aire d'Angoulême perd des habitants et roses lorsqu'elle en gagne. Ainsi, l'aire urbaine d'Angoulême perd 1 110 habitants au profit du département de la Vienne. Le volume d'échanges (entrants + sortants) avec tous les autres territoires de Charente représente plus de 51,8 % de leur population (soit 5,2 %).

En revanche, l'aire gagne de la population depuis le reste de la Charente et de nombreux départements du nord et de l'est de la France. L'importance des échanges avec l'aire de Paris est classique, car la région capitale rassemble une majorité relative des migrations résidentielles (40 % des flux migratoires entre 1999 et 2004, voir *Bibliographie [4]*). Mais ces échanges sont souvent déficitaires dans les aires historiquement industrielles du référentiel. Au contraire, l'aire urbaine gagne 1 280 habitants en provenance de l'aire urbaine de Paris entre 2003 et 2008. Son attractivité vis-à-vis de l'aire de Paris est ainsi plus forte que celle de la plupart des aires du référentiel. Elle est toutefois moindre que l'attractivité d'autres aires picto-charentaises, à l'exception notable des aires de Cognac et Poitiers. (*Illustration 8 et Annexes*).

Illustration 8 – L'aire d'Angoulême est plus attractive pour Paris que la plupart des aires du référentiel

Volume des échanges et taux d'attractivité normé vis-à-vis de l'aire de Paris, dans l'aire d'Angoulême, dans le référentiel et le référentiel de cadrage

Aire urbaine	Volume des échanges observés avec l'Île-de-France	Taux d'attractivité normé par la population de l'aire
<i>Saintes</i>	2 333	2,23
<i>Rochefort</i>	2 093	2,18
<i>La Rochelle</i>	9 145	1,84
<i>Niort</i>	3 848	1,50
Évreux	6 424	1,21
<i>Châtellerauld</i>	2 076	1,14
Brive-la-Gaillarde	2 404	0,99
Angoulême	4 629	0,74
<i>Cognac</i>	1 013	0,56
Limoges	7 660	0,43
Valence	2 816	0,41
Laval	3 243	0,37
Tarbes	2 096	0,28
Bourges	4 504	0,26
Chalon-sur-Saône	1 966	0,20
Saint-Quentin	2 408	0,03
Amiens	9 296	0,02
<i>Poitiers</i>	9 907	-0,01
Charleville-Mézières	1 759	-0,27
Besançon	5 272	-0,35
Dunkerque	3 291	-0,40
Le Havre	6 772	-0,40

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

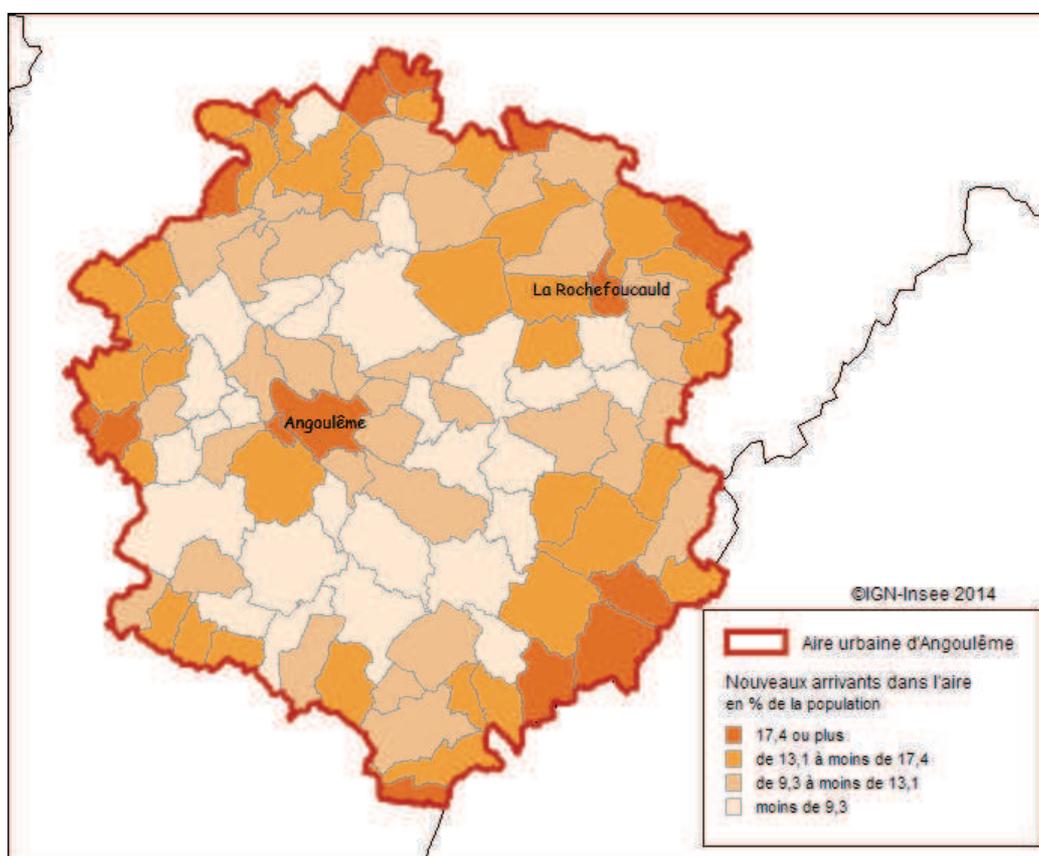
Note de lecture : entre 2003 et 2008, 4 629 personnes ont déménagé entre l'aire d'Angoulême et l'aire de Paris, dans un sens ou dans l'autre. Le gain de population (entrées - sorties) est rapporté à la population de l'aire (taux normé). Il représente 0,74 % de la population moyenne de l'aire angoumoisine entre 2003 et 2008. L'illustration 36 propose une carte pour illustrer ce tableau (voir Annexe : « Les aires de l'ouest et du sud de la France sont plus attractives »).

En 2008, parmi les ménages dont la personne de référence est arrivée dans les 5 ans précédents, moins d'un tiers sont propriétaires, contre les deux tiers des ménages stables. Plus de la moitié des nouveaux arrivants vit dans une maison, dans l'aire d'Angoulême, mais c'est beaucoup moins que les ménages stables (80 %). Les populations les plus mobiles, entrants comme sortants, sont les moyens et hauts diplômés, les jeunes, les actifs (travaillant ou désirant travailler), les cadres, professions supérieures et intermédiaires, étudiants et élèves. Ces personnes « mobiles » vivent plus souvent seules. Elles sont davantage locataires, en appartement, que l'ensemble de la population. En conséquence, à la fois parce qu'ils ont peu d'ancienneté sur le territoire et parce qu'ils sont de catégories sociales (voir définitions) en moyenne plus élevées que la population stable, les nouveaux arrivants sont majoritairement locataires, et surtout hors du parc social.

Le centre de l'aire offre le plus de logements de ce type (locatif, appartements). Ainsi, les nouveaux arrivants sont plus nombreux dans le centre de l'aire, en particulier dans les communes d'Angoulême et Saint-Michel (*Illustration 9*). Les nouveaux arrivants sont également nombreux dans les communes aux franges de l'aire urbaine. Il s'agit de petites mobilités (des habitants de communes limitrophes de l'aire qui déménagent dans des communes voisines, incluses dans l'aire) ou de nouveaux arrivants de territoires lointains, attirés par les zones peu denses. Ainsi, les immigrés britanniques de l'aire vivent surtout dans l'est, le sud et le nord de l'aire, peu denses (*Bibliographie [5]*). Les arrivées de Britanniques ont fortement marqué les années 2000 et se poursuivent. En 2011, les Britanniques ou nés britanniques ayant acquis la nationalité française sont presque 1 000 dans l'aire d'Angoulême, soit plus de cinq habitants sur mille. Dans le référentiel, ils représentent moins d'un habitant sur mille.

Illustration 9 – Les nouveaux arrivants s'installent principalement au centre

Part de nouveaux arrivants dans l'aire dans la population de chaque commune



Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

Note de lecture : Dans la commune d'Angoulême, plus de 17,4 % des habitants de plus de 5 ans résidaient hors de l'aire urbaine 5 ans auparavant.

Les choix de vie des habitants alimentent une périurbanisation constante

La périurbanisation alimente les activités présentielle

Si les nouveaux arrivants dans l'aire sont très nombreux en son centre, de nombreux habitants en partent aussi : certains quittent l'aire, d'autres déménagent à quelques communes de distance, dans la couronne d'Angoulême. La mobilité des nouveaux arrivants est en effet souvent différente des mobilités internes à l'aire. De manière générale, « la mobilité proche est plutôt induite par des événements qui touchent aux caractéristiques du ménage et du logement, alors que la mobilité lointaine est plutôt associée à une mobilité professionnelle. Ainsi, les raisons évoquées par le ménage pour expliquer ses déplacements sont très différentes selon qu'il s'agit de mobilité de courte distance ou de longue distance » (Bibliographie [2]). C'est pourquoi au jeu des déménagements, le GrandAngoulême perd de la population. Cette perte est à peu près compensée par les naissances. (Illustration 10)

Illustration 10 – Le centre de l'aire ne gagne de la population que grâce aux naissances

Évolution de la population dans les territoires de l'aire, selon la cause, entre 2006 et 2011 (%)

	Taux annuel moyenne de croissance	dont solde naturel	dont solde apparent des entrées-sorties
GrandAngoulême	0,05	0,18	-0,13
CC Braconne et Charente	1,61	0,57	1,04
CC Charente Boëme Charraud	1,38	0,39	0,99
CC de la Vallée de l'Échelle	1,41	0,28	1,14
Reste de l'aire	0,94	0,09	0,84
Ensemble de l'aire urbaine	0,51	0,21	0,30

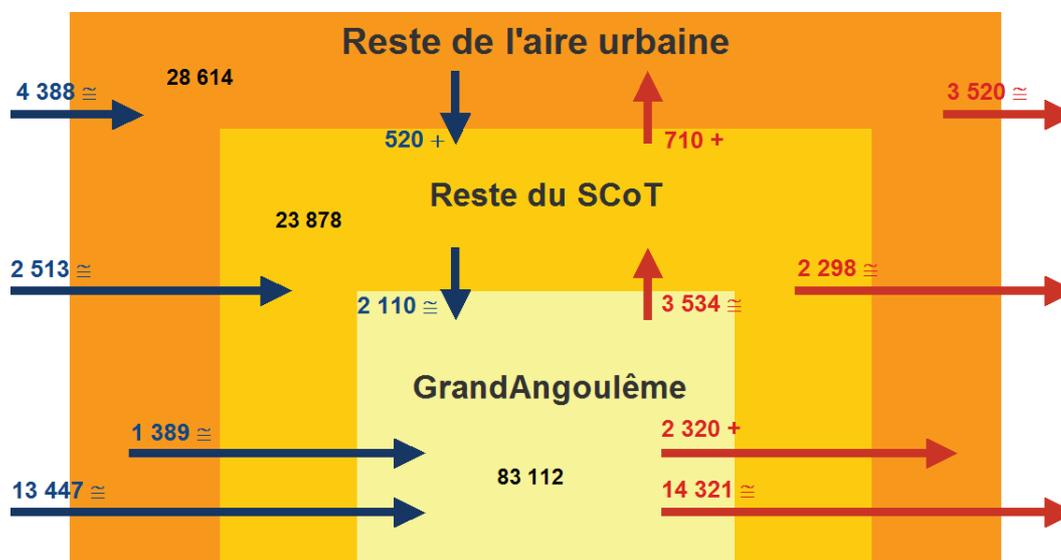
Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2011, exploitations principales.

Note de lecture : CC = Communauté de communes. Dans le GrandAngoulême, la population a augmenté de +0,05 % par an en moyenne entre 2006 et 2011, dont un gain de 0,18 % du au solde naturel et une perte de 0,13 % due aux entrées et sorties de population. En raison d'arrondis, la somme des contributions des soldes naturel et entrées-sorties est parfois différente du taux annuel moyen.

Marqué comme tous les espaces urbains par la périurbanisation, le GrandAngoulême perd de plus en plus de population à destination du reste de l'aire urbaine (Illustration 11). En quête d'espace, d'un cadre de vie agréable et de foncier disponible, les ménages, en particulier les familles, quittent les pôles pour s'installer dans des communes plus éloignées.

Illustration 11 – La périurbanisation continue

Échanges entre le GrandAngoulême, le reste du SCoT de l'Angoumois et le reste de l'aire d'Angoulême entre 2003 et 2008



Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

Note de lecture : 2 110 personnes qui résidaient en 2003 dans le SCoT (hors GrandAngoulême) résident dans le GrandAngoulême en 2008. Il n'y a pas d'évolution significative par rapport à la période 1990-1999 (symbole ≡).

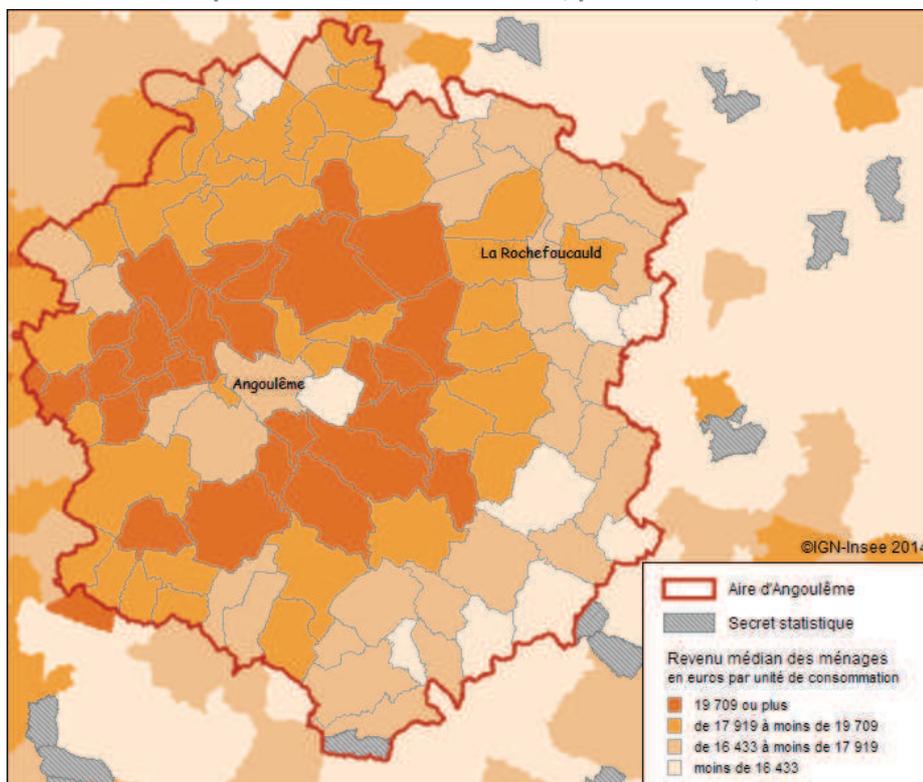
2 320 personnes qui résidaient en 2003 dans le GrandAngoulême résident hors du SCoT dans l'aire urbaine d'Angoulême. Ce flux est en augmentation par rapport au flux observé entre 1990 et 1999 (symbole +).

83 112 personnes qui résidaient en 2003 dans le GrandAngoulême y résident toujours en 2008. (voir Méthodologie « Les migrations résidentielles dans le recensement de la population »)

Malgré les déséquilibres et difficultés qu'elle peut créer par ailleurs, comme nous le verrons en partie plus loin, cette périurbanisation est aussi une opportunité pour les territoires périphériques de maintenir ou relancer une activité économique à destination des particuliers : commerces de proximité, services à la personne, loisirs, etc. En effet, en moyenne par an entre 1975 et 2010, l'emploi dans la sphère présente (voir définitions) a progressé de seulement 1,0% dans le GrandAngoulême contre 2,3% dans les autres communes de l'aire. Les ménages de la première couronne ont des revenus plus élevés que les résidents des communes centrales et des communes très périphériques à l'aire (Illustration 12). Leurs revenus peuvent irriguer l'économie locale.

L'offre de services répond aux besoins des familles : écoles, garderies, loisirs. Le nombre d'enfants augmente en effet dans la couronne périurbaine entre 1999 et 2011, au détriment du centre de l'aire. Les enfants âgés de 0 à 14 ans ont augmenté de +9,6 % entre 1999 et 2006 puis de +7,9 % entre 2006 et 2011 dans la couronne de l'aire. En 12 ans, la couronne périurbaine a ainsi gagné 2 000 enfants. Dans le même temps, la population âgée de 0 à 14 ans a diminué de -6,9 % puis augmenté de +2,9 % dans le pôle de l'aire. La seule commune d'Angoulême a perdu plus de 530 enfants en 12 ans. Mais la forte perte date du début du siècle (-760 entre 1999 et 2006). Au cours des 5 dernières années, la commune a regagné 230 enfants.

Illustration 12 – Les plus hauts revenus sont dans la première couronne
Revenu médian par unité de consommation, par commune, en 2011



Source : Insee - DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Note de lecture : Dans la commune d'Angoulême, le revenu médian des ménages est compris entre 16 433 euros et 17 919 euros par unité de consommation (voir définitions)

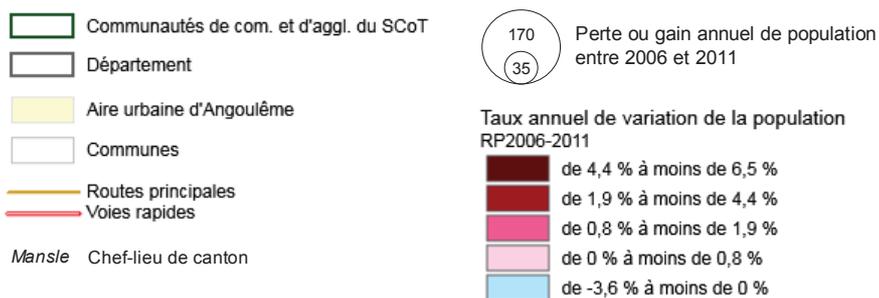
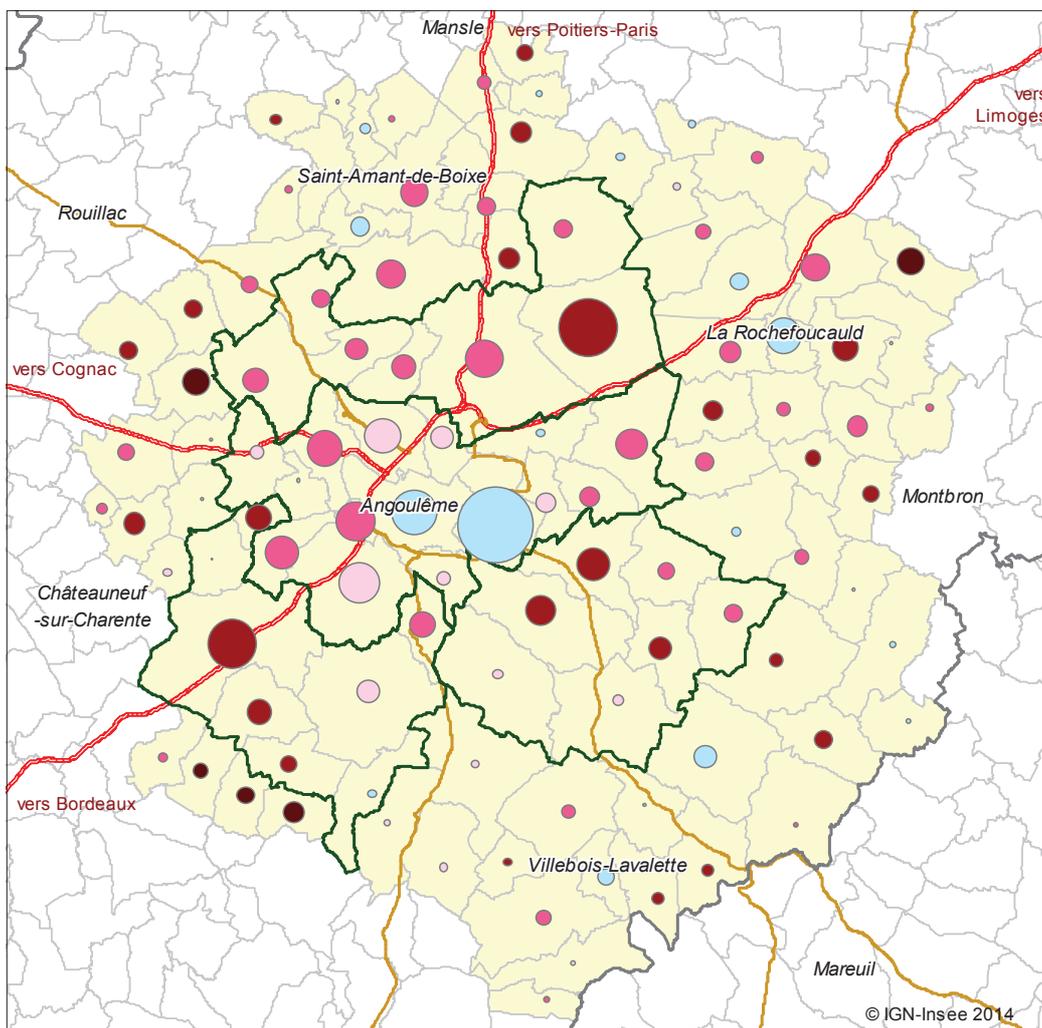
En fin de compte, les communes centrales gagnent moins de population que les communes périphériques, entre 2006 et 2011 (*Illustration 13*). Ainsi, Angoulême et Soyaux, perdent de la population. La forte perte à Soyaux est sans doute temporairement amplifiée par une opération de renouvellement urbain.

Au contraire, de nombreuses communes périurbaines gagnent beaucoup de population en 5 ans, en particulier des communes situées non loin des principaux axes de communication : Brie, Rouillet-Saint-Estèphe, Douzat, Saint-Adjutory...

Ponctuellement, d'autres communes perdent aussi des habitants, en particulier La Rochefoucauld. Cette commune exerce cependant une influence en terme d'accès aux équipements sur des communes environnantes qui gagnent beaucoup de population (Marillac-le-Franc).

Illustration 13 – Les communes périphériques gagnent plus de population

Évolution de la population par commune, entre 2006 et 2011



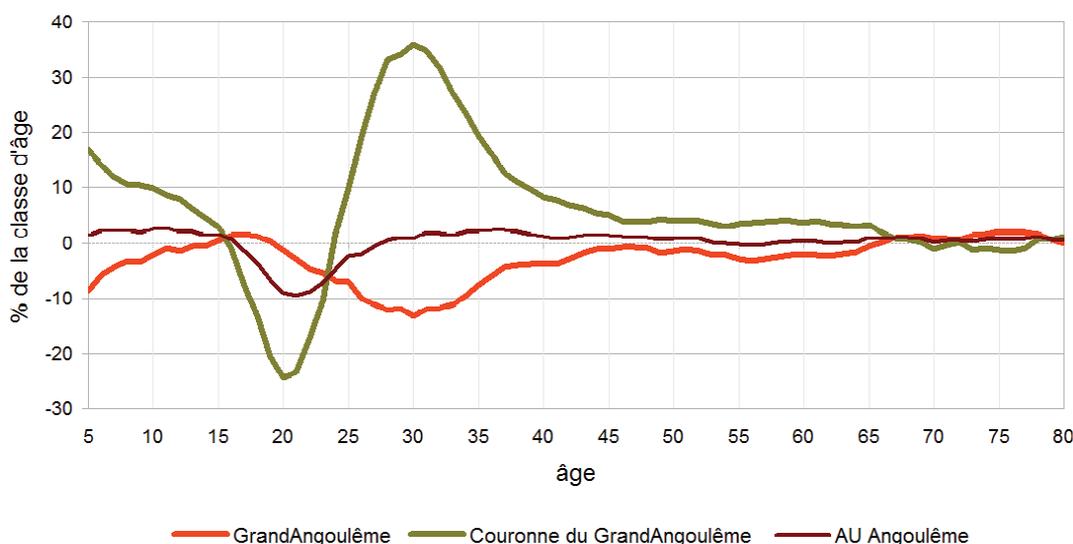
Source : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011, exploitations principales.

Note de lecture : La commune de Villebois-Lavalette a perdu chaque année une dizaine d'habitants, entre 2006 et 2011.

La destination des déménagements diffère selon les âges : le GrandAngoulême gagne ainsi quelques habitants à l'entrée au lycée et en études supérieures, mais perd beaucoup de jeunes adultes et jeunes enfants (emménagement des familles en périphérie). Par suite, ce sont ces populations que le reste de l'aire gagne le plus. Les Angoumoisins de 16 à 22 ans, eux, quittent la couronne, surtout à destination des grandes aires universitaires. (Illustration 14)

Illustration 14 – Déménagements internes à l'aire et migrations extérieures bénéficient surtout à la couronne de l'aire

Impact des migrations par âge, dans le GrandAngoulême et sa couronne, entre 2003 et 2008



Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

Note de lecture : Attention, l'échelle est bien plus ample que dans les illustrations 5 et 6.

Le graphique répartit les résidents d'un territoire âgés de 5 à 80 ans, ayant déclaré un lieu de résidence antérieur différent du territoire considéré (entrants) et des résidents du reste de la France (y compris DOM) ayant déclaré le territoire comme lieu de résidence antérieur (sortants). L'âge des individus vaut en 2008. Il peut différer de l'âge au moment de la migration. La date des migrations (sur la période de 5 ans) est inconnue. Pour calculer l'impact des migrations, le solde migratoire du territoire avec le reste de la France est rapporté à la population qui aurait été celle de 2008 en l'absence de migrations.

Entre 2003 et 2008, la couronne du GrandAngoulême a gagné environ 35 % de sa population de 30 ans par le jeu des entrées-sorties du territoire (en provenance du pôle comme en provenance du reste de la France).

Choix d'installation : grands logements et cadres de vie, pas toujours adaptés

Sur les 91 360 logements de l'aire urbaine, en 2011, 81 150 sont habités régulièrement (résidences principales). 62 390 résidences principales sont des maisons, soit plus de trois sur quatre (77 %). C'est une caractéristique régionale. Dans le référentiel, seules 59 % des résidences principales sont des maisons.

Dans une aire âgée, la prépondérance de la maison comme type d'habitat peut constituer une difficulté. Par exemple, une personne seule dans ce qui fut une maison familiale peut n'avoir plus la mobilité et/ou les finances pour entretenir son bien. Il peut se déprécier, dans un marché immobilier angoumois sans tension. Ainsi, les logements peuvent être inadaptés pour des personnes en risque de dépendance, mal équipés en chauffage, mal isolés, donc coûteux. Certains de leurs occupants âgés peuvent manquer de ressources pour accéder à un établissement spécialisé, « subir » leur maintien à domicile dans des conditions qui se dégradent, etc.

Les appartements habités sont très souvent des habitations à loyer modéré (HLM) dans l'aire d'Angoulême (*Illustration 15*). Pourtant, la part d'HLM dans l'ensemble du parc est plus faible dans l'aire urbaine que dans le référentiel, pour diverses raisons : le nombre très important de maisons dans l'aire urbaine, les opérations de renouvellement urbain en cours ou la plus grande ruralité de l'aire d'Angoulême, par rapport au référentiel. Ainsi, dans le référentiel de cadrage régional, la part de résidences principales HLM est la même que dans l'aire d'Angoulême. Les logements sociaux sont moins vacants que les autres logements de l'aire.

Illustration 15 – Presque la moitié des appartements habités sont des HLM

Résidences principales en 2010 par type et statut

	Aire d'Angoulême		Référentiel		Réf. de cadrage	
	dont HLM		dont HLM		dont HLM	
Résidences principales	12%		18%		12%	
dont maisons	77%	2%	59%	5%	71%	4%
dont appartements	23%	46%	40%	38%	28%	33%

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale.

Note de lecture : En 2010, parmi les logements de l'aire d'Angoulême habités régulièrement, 12 % sont des logements HLM. 77 % des résidences principales sont des maisons, mais seulement 2 % des maisons sont des HLM.

La somme des parts exactes « maisons » et « appartements » ne fait pas 100 %, car il existe d'autres types minoritaires de logements (chambres d'hôtel habitées à l'année, par exemple).

En 2011, 7 900 logements sont vacants, dans l'aire urbaine. Ces logements ne sont ni des résidences principales, ni des résidences secondaires, ni des logements occasionnels. Dans le référentiel, la vacance des logements est moindre (7,3 %, contre 8,6 % dans l'aire d'Angoulême). Elle a augmenté de 1,3 points depuis 2006, dans l'aire comme dans le référentiel. La vacance des logements est une caractéristique régionale, accentuée dans le territoire angoumois. En particulier, dans l'aire d'Angoulême, elle n'a cessé de croître depuis 1999, alors qu'elle a diminué dans la région entre 1999 et 2006.

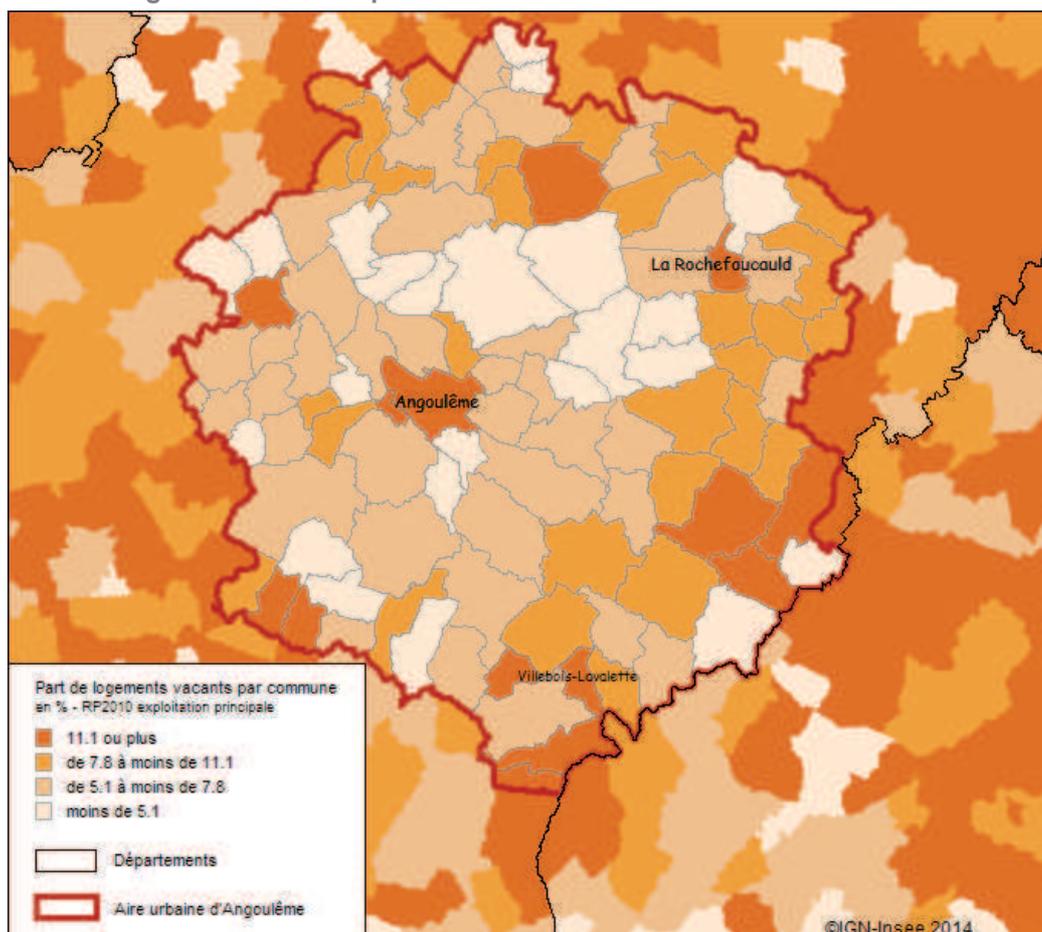
Les principales communes où la vacance est la plus importante sont Angoulême, La Rochefoucauld, Saint-Michel, Villebois-Lavalette, Douzat, Jauldes... Dans ces communes, plus d'un logement sur dix est totalement inhabité. (*Illustration 16*)

La vacance est plus marquée que dans le référentiel, quelle que soit la taille ou le type de logement. Ainsi, 1 appartement sur 10 est vacant dans le référentiel, contre 1 sur 8 dans l'aire urbaine d'Angoulême. Les logements les plus concernés sont les appartements non-HLM (plus d'1 sur 6).

De plus, les petites maisons sont plus souvent vacantes que les grandes. La taille de l'appartement semble moins influencer sur leur vacance, mais cela cache des disparités : dans le parc HLM, tous les très grands appartements (plus de 5 pièces) sont occupés, alors qu'hors du parc HLM, presque un quart de ces logements est vacant.

Illustration 16 – Beaucoup de logements vacants à Angoulême et en périphérie de l'aire

Part de logements vacants par commune en 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010, exploitation principale.

Note de lecture : À La Rochefoucauld, plus de 11,1 % des logements sont vacants.

Entre 1999 et 2011, la part de logements vacants a augmenté dans l'aire urbaine, davantage que dans le référentiel. La vacance des logements augmente dans presque toutes les communes de l'aire, et diminue notamment sur le bord ouest-nord-ouest et sur la limite sud de l'aire (mais dans ces communes, les effectifs sont faibles).

Globalement, la part de logements vacants est plus faible dans l'aire que dans les communes limitrophes de Charente, hors de l'aire. Elle est plus haute dans le pôle de l'aire que dans la couronne : 8,6 % des logements sont vacants dans l'aire d'Angoulême contre 9,5 % dans le GrandAngoulême. Dans le référentiel, la vacance est aussi légèrement supérieure dans le pôle.

Dans l'aire d'Angoulême, la vacance des logements est donc forte et centrale, à l'exception du parc social. Les Angoumoisins délaissent les logements trop petits – appartements ou maisons. Le faible coût du foncier dans l'aire comme dans l'ensemble du département a pu conduire à cette offre excédentaire, de même que la propension des habitants à faire bâtir des pavillons en périphérie du pôle (voir les résultats de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir, *Bibliographie [6]*).

Le projet d'aménagement et de développement durables du syndicat mixte de l'Angoumois (*Bibliographie [7]*) considère cette vacance comme une opportunité³. Il souligne, notamment, que le parc n'est pas totalement obsolète. En effet, les résidences les plus anciennes (avant 1946) et les plus récentes (après 1990) sont les résidences les plus vacantes de l'aire urbaine. L'influence de l'ancienneté d'achèvement des demeures sur la vacance suit le même profil que dans le référentiel, mais elle y est moins marquée. Mobiliser ces logements du centre de l'aire peut servir des politiques de consommation raisonnée de l'espace et favoriser la proximité des habitants avec leur emploi et avec commerces et services. L'aire d'Angoulême est en effet dotée d'une offre commerciale toujours très centrée sur le pôle urbain et très consommatrice d'espace (*Bibliographie [8]*).

Un habitat toujours plus éloigné, des navettes en hausse

Depuis 1999, l'aire urbaine s'est étendue. D'une part, on vient de plus loin pour travailler au pôle urbain d'Angoulême ; d'autre part les actifs occupés dans le pôle n'hésitent pas à s'installer dans des communes plus éloignées qu'auparavant. L'attrait d'une maison individuelle peut conduire des ménages à mésestimer, dans leur stratégie de mobilité résidentielle, les aides sociales accordées localement, mais aussi la durée et leurs frais de déplacement (nécessité de véhicule, essence, assurance, usure, etc.).

Les navettes domicile-travail ne cessent d'augmenter : en nombre et en distance. L'équilibre entre emplois offerts et population active est globalement meilleur dans l'aire d'Angoulême que dans le référentiel, mais les déséquilibres sont plus marqués au sein des communes angoumoises.

³ « Le parc de logements vacants angoumoisins apparaît comme particulièrement adapté aux objectifs du SCoT et pourrait répondre aux besoins des ménages : la grande majorité des logements se trouvent à proximité des commerces et des services, la part de logements dont la vacance est problématique est réduite (31 % de logements vacants depuis 3 ans et plus), le parc est diversifié et non obsolète (grands logements, autant de maisons que d'appartements). (...) Les prospections de terrain ont montré que seuls 61,9 % des logements vacants sont mobilisables (hors état de ruine ou situation empêchant formellement une remise sur le marché) et idéalement situés (proximité des services et des commerces). Cela amène à une estimation d'environ 3 600 logements vacants potentiellement mobilisables.

Au vu du diagnostic, il est prioritaire de concentrer les efforts sur les logements inoccupés de longue date, les logements vacants depuis moins de 3 ans étant susceptibles de ne nécessiter qu'une action publique modérée (53,3 % correspondent à une vacance conjoncturelle).

L'objectif est de parvenir d'ici 10 ans à une stabilisation de la vacance et à la mobilisation des 1 100 logements vacants depuis plus de 3 ans en tenant compte de la répartition actuelle de ces logements vacants. »

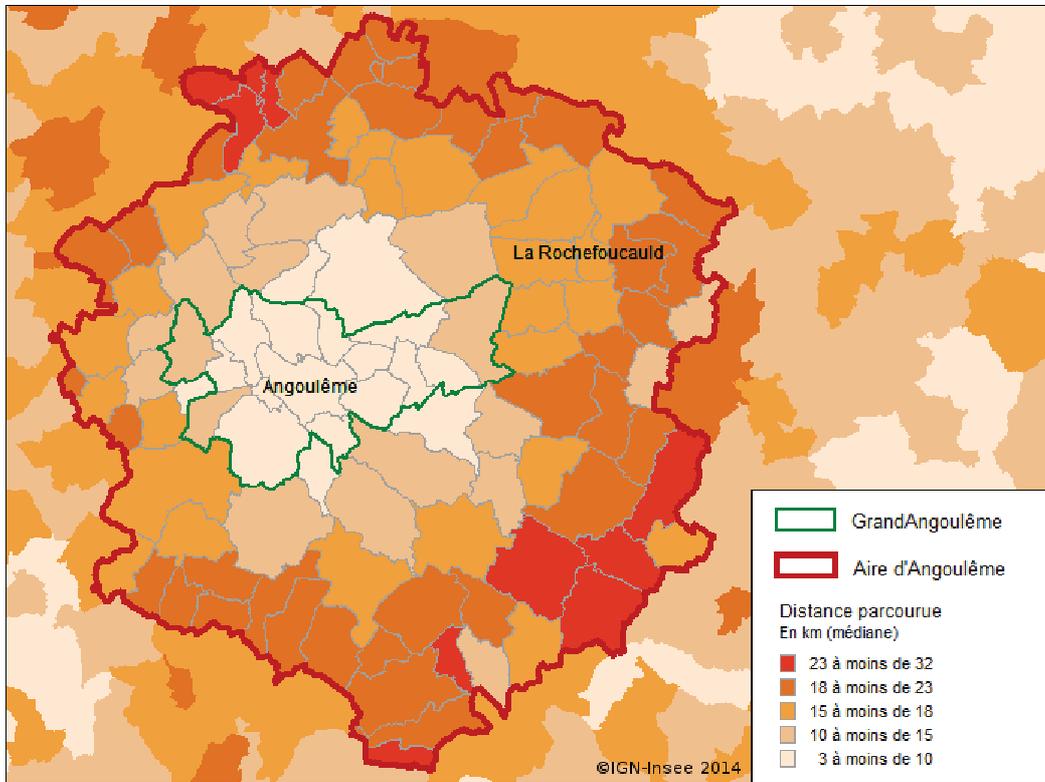
Ainsi, en 2006, les actifs en emploi résidant dans l'aire travaillaient davantage dans l'aire d'Angoulême que ceux du référentiel (89 % de stables dans l'aire contre 87 % dans le référentiel). De plus, la part d'actifs occupés dans leur propre commune de résidence est très supérieure dans le référentiel (44 %) que dans l'aire d'Angoulême (28 %). Entre 2006 et 2011, dans l'aire comme dans le référentiel, les parts d'actifs stables dans la zone ou dans leur commune ont toutes deux diminué : on va davantage travailler hors de sa commune, voire hors de son aire.

Allant de pair avec cette évolution, la part de ménages non équipés de voitures diminue et la part de ménages équipés d'au moins deux voitures augmente fortement (de 37 % en 1999 à 40 % en 2011 dans l'aire d'Angoulême, de 31 % à 35 % dans le référentiel).

La distance parcourue croît aussi très fortement : en 2006, les actifs occupés résidant dans l'aire parcouraient en moyenne 16,5 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail. Cinq ans plus tard, ils parcourent en moyenne 3 kilomètres de plus. Cette moyenne est fortement tirée par les très grandes distances parcourues par une poignée d'actifs. La moitié des actifs occupés résidant dans l'aire parcourt une distance de moins de 7,5 kilomètres. C'est plus que dans le référentiel (5,8 km) mais moins que dans le référentiel de cadrage régional (7,9 km). En ne considérant que les navetteurs (travaillant hors de leur commune de résidence), alors la moitié des navetteurs résidant dans l'aire parcourt une distance de moins de 11,2 kilomètres en 2011. C'est moins que dans le référentiel et le référentiel de cadrage (respectivement 13,3 kilomètres et 13,4 kilomètres). Ainsi, les actifs angoumoisins qui quittent leur commune pour travailler parcourent des distances plus courtes que dans le référentiel. En revanche, ils sont beaucoup moins nombreux à travailler au sein de leur commune de résidence.

Illustration 17 – La distance domicile-travail est élevée pour les résidents du pourtour de l'aire

Distance médiane au lieu de travail des navetteurs



Source : Insee, Recensement de la population 2010, exploitation principale ; Inra UMR1041 CESAER, Distancier Odomatrix.

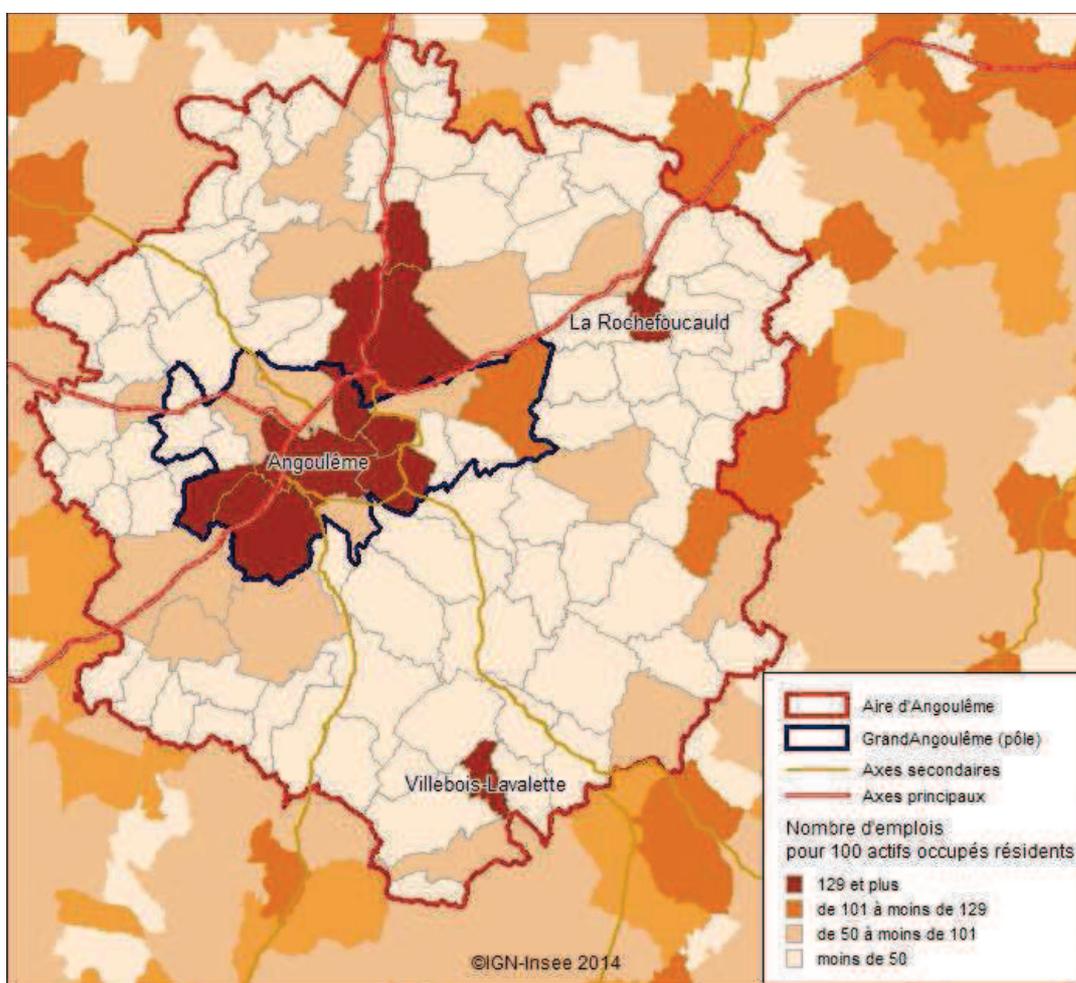
Note de lecture : Les navetteurs sont les résidents travaillant dans une commune différente. Dans 13 des 16 communes du Grand-Angoulême, la distance parcourue par la moitié des navetteurs est comprise entre 3 et moins de 10 kilomètres.

Des déséquilibres sur le marché du travail qui s'accroissent

En dix ans, l'emploi s'est concentré géographiquement

Si les navettes augmentent, c'est parce que les emplois se concentrent de plus en plus et sont très nombreux dans le pôle urbain de l'aire. Les communes urbaines au centre de l'aire, d'un seul tenant (moins de 200m entre les zones bâties), forment le pôle. Comme on l'a vu, le pôle de l'aire d'Angoulême est presque équivalent au GrandAngoulême.

Illustration 18 – L'emploi se concentre sur l'axe Poitiers-Bordeaux
Équilibre des emplois et actifs en emploi, par commune, en 2010



Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale.

Note de lecture : Villebois-Lavalette est la seule commune au sud de l'aire qui offre plus d'emplois que n'y résident d'actifs occupés.

Entre 1999 et 2011, l'emploi s'est concentré dans les pôles du référentiel plus rapidement que dans le GrandAngoulême. Emploi et population active occupée ont augmenté dans les deux cas, et désormais, l'emploi est autant concentré dans les pôles du référentiel que dans le GrandAngoulême (138 emplois pour 100 actifs occupés). En 2011, le GrandAngoulême concentre 76 % des emplois de l'aire, mais seulement 58 % des actifs.

Dans la commune d'Angoulême, « ville-centre » du pôle, emplois et actifs occupés ont peu augmenté. L'emploi s'est beaucoup plus concentré dans les villes-centres du référentiel, mais elles restent moins pourvoyeuses d'emplois : la commune d'Angoulême offre 176 emplois pour 100 actifs occupés résidents, contre 157 dans les villes-centres des aires du référentiel. Le reste du pôle de l'aire d'Angoulême est aussi pourvoyeur d'emploi : ainsi, à l'Isle-d'Espagnac et Saint-Michel, pour chaque actif occupé il y a plus de deux emplois offerts. Les communes à proximité de l'axe routier joignant Poitiers à Bordeaux offrent le plus d'emplois (*Illustration 18*).

À l'inverse, la couronne périurbaine (les communes de l'aire qui n'appartiennent pas au pôle) n'offre plus que 57 emplois pour 100 actifs occupés résidents, en 2011. Elle en offrait 59 pour 100 actifs en 1999. La population en emploi de la couronne augmente donc plus vite que le nombre d'emplois.

La commune d'Angoulême polarise ainsi les principaux flux d'actifs entre communes. Ainsi, 1 180 actifs en provenance de Saint-Yrieix viennent travailler à Angoulême, alors que seulement 310 font le chemin inverse ; 830 actifs viennent de Ruelle-sur-Touvre à Angoulême, contre 270 en sens inverse ; 1 070 actifs arrivent de Soyaux, 800 de Gond-Pontouvre, etc. La première destination pour les actifs d'Angoulême quittant la commune pour travailler est Soyaux : 750 habitants d'Angoulême y travaillent.

L'emploi augmente peu récemment

Dans l'aire d'Angoulême comme dans le référentiel, la population active augmente entre 2006 et 2011. Mais en cette période de faible croissance, l'emploi, lui, n'augmente pas plus dans l'aire d'Angoulême que dans le référentiel (-0,2 %, soit à peine 100 emplois de moins). En revanche, il a augmenté dans le référentiel de cadrage régional (+2,7 %).

Pourtant, entre 2006 et 2011, l'aire urbaine a gagné 1,7 % d'actifs de 15 ans ou plus - c'est-à-dire de personnes travaillant ou *désirant* travailler. Ce mouvement est plus fort que dans le référentiel (+1,2 %) mais faible en regard du gain dans le référentiel de cadrage (+3,8 %). La population active peut croître pour deux raisons : augmentation générale de la population (arrivée de nouvelles populations actives sur le territoire ; entrée dans la cohorte de jeunes générations plus nombreuses que les générations qui en sortent), d'une part ; augmentation du taux d'activité de la population d'autre part. La crise peut aussi inciter davantage de personnes à rester en emploi ou à chercher un emploi (par exemple en complément de l'emploi précaire d'un conjoint).

À génération constante, après la période des études supérieures, les migrations apportent de nouveaux habitants et actifs : les Angoumoisins de 30 à 34 ans étaient 11 467 en 2006. En 2011, 5 ans plus tard, ils ont de 35 à 39 ans et sont 11 837. (Illustration 19)

Illustration 19 – Forte hausse de l'activité des seniors (55-64 ans)

Nombre d'actifs et taux d'activité, par âge quinquennal, en 2006 et 2011

Âge quinquennal	2006			2011		
	Population totale	Actifs	Taux d'activité	Population totale	Actifs	Taux d'activité
15 à 19 ans	10 710	2 089	19,5%	10 173	2 045	20,1%
20 à 24 ans	9 828	7 264	73,9%	9 509	7 121	74,9%
25 à 29 ans	9 802	8 979	91,6%	9 921	9 148	92,2%
30 à 34 ans	11 467	10 553	92,0%	10 247	9 522	92,9%
35 à 39 ans	12 054	11 062	91,8%	11 837	10 993	92,9%
40 à 44 ans	12 446	11 464	92,1%	12 226	11 358	92,9%
45 à 49 ans	12 669	11 457	90,4%	12 511	11 473	91,7%
50 à 54 ans	13 499	11 600	85,9%	12 765	11 136	87,2%
55 à 59 ans	12 223	7 012	57,4%	13 204	8 912	67,5%
60 à 64 ans	8 986	947	10,5%	12 121	2 015	16,6%
65 à 69 ans	7 797	191	2,5%	8 608	313	3,6%
70 ans et plus	24 370	256	1,1%	25 795	253	1,0%
Total	145 852	82 875	56,8%	148 917	84 288	56,6%

Sources : Insee, recensements de la population 2006 et 2011, exploitations principales.

Note de lecture : En 2006, 10 710 personnes de 15 à 19 ans résident dans l'aire d'Angoulême. 2 089 sont en emploi ou en recherche d'emploi, soit 19,5 % du total. En 2011, ce taux d'activité est légèrement plus élevé (20,1 %).

Par contre, dans l'aire urbaine d'Angoulême, les nouvelles générations sont moins nombreuses que les précédentes. Le nombre de 30-34 ans en 2006 (11 467 personnes) est supérieur au nombre de 30-34 ans en 2011 (10 247). Au total, le nombre d'actifs de moins de 55 ans diminue (les plus jeunes sont des générations post-baby boom), pour presque chaque classe quinquennale de 15 à 54 ans (les classes les plus actives). Au-delà de 55 ans, en revanche, les générations du baby-boom sont très nombreuses et travaillent de plus en plus longtemps.

Ainsi, la hausse du taux d'activité de la population vient principalement de l'augmentation de l'activité des seniors (55-64 ans), comme à l'échelle nationale (*Bibliographie [9]*). Les seniors actifs sont plus nombreux pour deux raisons. D'une part, leur génération est plus importante que les précédentes. D'autre part, ils sont plus souvent en emploi ou en recherche d'emploi : d'abord, les changements de législation sur les retraites maintiennent plus longtemps les individus sur le marché de l'emploi ; ensuite, ces personnes appartiennent à une génération qui a, en moyenne, commencé à travailler plus tard que les précédentes ; enfin, la propension des femmes à travailler est plus importante que dans les générations précédentes.

Le taux d'activité des femmes est encore inférieur à celui des hommes (*Illustration 20*) en 2011. Mais, au passage de la crise, il augmente pour elles plus que pour eux. Surtout, le taux d'emploi (la part dans la population d'actifs ayant un emploi) augmente pour les femmes alors qu'il diminue pour les hommes, gommant les écarts de genre, dans l'aire comme dans le référentiel. Néanmoins, dans l'aire d'Angoulême, la propension des femmes à travailler est supérieure au référentiel comme au référentiel régional. Ces dispositions des femmes à avoir ou chercher davantage un emploi que celles du référentiel sont une caractéristique de l'aire d'Angoulême.

Illustration 20 – Le taux d'activité augmente, mais le taux d'emploi diminue

Taux d'activité et taux d'emploi, par genre, entre 2006 et 2011

	Aire d'Angoulême		référentiel		référentiel de cadrage	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans (en %)	72,5	73,1	70,0	71,1	71,3	72,4
Hommes	76,1	75,9	74,4	74,6	74,7	74,9
Femmes	69,0	70,4	65,7	67,6	68,0	70,0
Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans (en %)	64,1	63,4	61,9	61,6	63,9	63,7
Hommes	68,8	66,6	66,7	65,0	68,0	66,1
Femmes	59,5	60,2	57,1	58,3	60,0	61,4

Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011, exploitations principales.

Note de lecture : En 2006, 69 % des femmes étaient actives, c'est-à-dire en emploi (59,5 %) ou en recherche d'emploi. Le taux d'emploi des hommes en 2011, dans l'aire urbaine, est de 66,6 %.

Insertion des femmes sur le marché de l'emploi : un effet spécifique à l'aire

Dans l'aire d'Angoulême, les femmes de 15 ans et plus sont donc plus actives (en emploi ou recherchant un emploi). De plus, lorsqu'elles travaillent, elles sont plus souvent à temps plein : seuls 27,4 % des femmes salariées sont à temps partiel en 2011, contre 30,5 % dans le référentiel, et 29,4 % dans les aires de la région.

Le temps partiel, plutôt féminin, ne concerne que 6,6 % des hommes salariés de l'aire (et 7,0 % de ceux du référentiel). Il dépend de nombreux facteurs structurels : l'âge, la catégorie sociale, la présence ou non d'un conjoint et le type d'emploi du conjoint, le type de contrat (CDI ou non), le secteur d'activité, le nombre d'enfants...

Dans l'aire d'Angoulême, le nombre d'enfants des femmes et leur secteur d'activité jouent fortement à la baisse sur le temps partiel : elles ont moins d'obligations familiales et sont davantage embauchées dans des secteurs où le temps partiel est moins courant. En revanche, leur catégorie sociale, leur type de contrat, leur âge et dans une moindre mesure leur conjoint justifieraient au contraire qu'elles soient davantage à temps partiel.

Les éléments en faveur du temps partiel et ceux en défaveur se compensent presque également ; au final, même en prenant en compte ces principaux effets de structure, les Angoumoises demeurent davantage à temps plein que les femmes du référentiel ou du référentiel de cadrage (*voir Annexes*).

Cette forte présence des Angoumoises dans l'emploi provient peut-être du caractère très féminin des industries historiques du territoire, comme l'industrie du cuir et de l'habillement. Les Angoumoises de 50 ans ou plus à temps partiel sont d'ailleurs celles pour lesquelles l'écart avec le référentiel est le plus fort (3,7 points), et les Angoumoises de 15 à 24 ans, celles pour lesquelles l'écart est le moins fort (1,3 points). Alors que les emplois offerts évoluent, leur propension à être davantage à temps plein peut conduire les Angoumoises à accepter des postes en deçà de leur niveau de qualification.

Les emplois offerts, pas toujours adéquats

La population en emploi dans l'aire d'Angoulême occupe plus souvent que dans le référentiel des emplois pour lesquels elle est soit trop soit trop peu diplômée (voir méthodologie « Actifs surdiplômés ou sous-diplômés »).

Illustration 21 – Les jeunes hommes trouvent des emplois à hauteur de leurs qualifications... mais pas les jeunes femmes

Part d'actifs sur- ou sous-diplômés (voir méthodologie), par âge et genre

	Aire d'Angoulême			Référentiel		
	Hommes (en %)	Femmes (en %)	Ensemble (en %)	Hommes (en %)	Femmes (en %)	Ensemble (en %)
Surdiplômés de tout âge	21,3	33,5	27,4	21,3	32,5	26,8
Moins de 25 ans	31,8	44,6	36,8	35,3	43,8	39,1
25-34 ans	26,3	46,0	35,9	28,9	43,1	35,8
Moins de 35 ans	28,4	45,7	36,2	31,2	43,3	36,9
35-44 ans	22,3	37,6	29,9	20,5	35,5	27,9
45-54 ans	14,8	23,9	19,4	13,5	23,7	18,6
55 ans ou plus	14,7	20,4	17,8	11,4	18,0	14,9
Sous-diplômés de tout âge	16,5	9,8	13,2	17,0	9,9	13,5
Moins de 25 ans	8,1	6,1	7,3	5,4	5,3	5,4
25-34 ans	8,7	4,0	6,4	7,8	4,3	6,1
35-44 ans	14,7	7,9	11,3	15,9	8,2	12,1
45-54 ans	23,4	13,3	18,2	26,0	13,8	19,9
55 ans ou plus	27,6	17,0	21,7	29,3	18,6	23,7

Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitation complémentaire.

Note de lecture : 36,8 % des moins de 25 ans sont surdiplômés pour l'emploi qu'ils occupent dans l'aire d'Angoulême ; c'est moins que dans le référentiel (39,1 %). Les femmes de 25 à 34 ans sont plus touchées que les hommes et, surtout, plus touchées que dans le référentiel.

Cette inadéquation entre emplois occupés et niveau de diplôme est surtout vraie pour la population de moins de 35 ans. C'est la population pour laquelle cette analyse est la plus instructive, car elle est encore proche de sa sortie du système scolaire et a surtout son diplôme pour se « vendre » sur le marché de l'emploi. Les générations plus âgées complètent leur diplôme par leur expérience et leur formation professionnelles, biaisant l'analyse. Ainsi, après 34 ans, la part de « sous-diplômés » pour les emplois occupés augmente naturellement avec l'âge, dans l'aire comme dans le référentiel. (Illustration 21)

36,2 % des actifs de moins de 35 ans en emploi dans l'aire d'Angoulême sont « trop » diplômés pour l'emploi occupé. C'est à peine moins que dans le référentiel (36,9 %). En revanche, chez les jeunes, les disparités hommes-femmes sur le marché du travail sont importantes dans l'aire d'Angoulême. Seuls 28,4 % des jeunes hommes sont surdiplômés pour l'emploi qu'ils occupent, contre 31,2 % dans le référentiel. Au contraire, en moyenne plus diplômés que les jeunes hommes, les jeunes femmes travaillant dans l'aire peinent davantage à trouver un emploi à hauteur de leur qualification que celles du référentiel : 45,7 % sont surdiplômées, contre 43,3 % dans le référentiel. Le constat est le même dans le sous-référentiel non étudiant.

De manière générale, dans le référentiel comme dans l'aire d'Angoulême, les actifs occupant un emploi au-delà de leur qualification sont plus souvent des hommes, et les actifs trop qualifiés pour l'emploi occupé sont plus souvent des femmes. En résumé, à niveau de diplôme égal, les femmes occupent en moyenne des postes plus bas, dans les anciennes générations comme dans les nouvelles. Faute de trouver un poste au niveau de leur qualification dans l'aire, elles peuvent aussi trouver leur emploi hors de l'aire.

Plus de cadres résidents que d'emplois de cadres

En 2011, 73 140 actifs résidant dans l'aire y travaillent également. Au contraire, 8 960 quittent l'aire d'Angoulême pour se rendre au travail. La sortie d'actifs est compensée par l'entrée d'actifs, travaillant dans l'aire d'Angoulême sans y résider (+10 780). Ainsi, plus de 19 700 actifs font la navette chaque jour entre l'aire d'Angoulême et leur lieu de travail ou résidence.

Si l'aire offre globalement plus d'emplois qu'il ne réside d'actifs en emploi, certaines catégories sociales sont plus mobiles. Les cadres et professions intellectuelles supérieures résidant dans l'aire d'Angoulême ne pourraient tous trouver là un emploi. L'aire n'offre désormais que 99 emplois de cadres pour 100 actifs occupés résidant dans l'aire.

C'est avec le reste de la Charente que les échanges quotidiens de cadres sont les plus importants. Les navetteurs de ou vers l'aire de Bordeaux sont peu nombreux et entrent autant qu'ils sortent. D'une part, 15 % des emplois de cadres de l'aire sont occupés par des non-résidents, en 2011. En effet, 1 345 cadres résidant hors de l'aire viennent y travailler. Au total, environ 1 100 cadres arrivent du reste de la Charente, dont 560 hors aires et 540 des aires charentaises (Cognac, Ruffec, Barbezieux-Saint-Hilaire, Confolens). Les cadres travaillant dans l'aire d'Angoulême et résidant à l'extérieur sont peu nombreux à venir d'aires urbaines hors de Charente : 120 arrivent de l'aire de Bordeaux, et moins de 100 pour chacune des autres aires (Poitiers, La Rochelle, Paris, etc.).

D'autre part, 84% des cadres résidents travaillent dans l'aire. 1 500 cadres résidant dans l'aire la quittent pour travailler : pour moitié en Charente (environ 400 hors aires, 160 dans l'aire urbaine Cognac, le reste dans les petites aires de Barbezieux, Ruffec et Confolens), pour moitié hors Charente (dont environ 130 dans l'aire urbaine de Paris, et moins de 100 pour chacune des aires de Poitiers et Bordeaux).

Une part de l'industrie décline, d'autres spécificités s'affirment

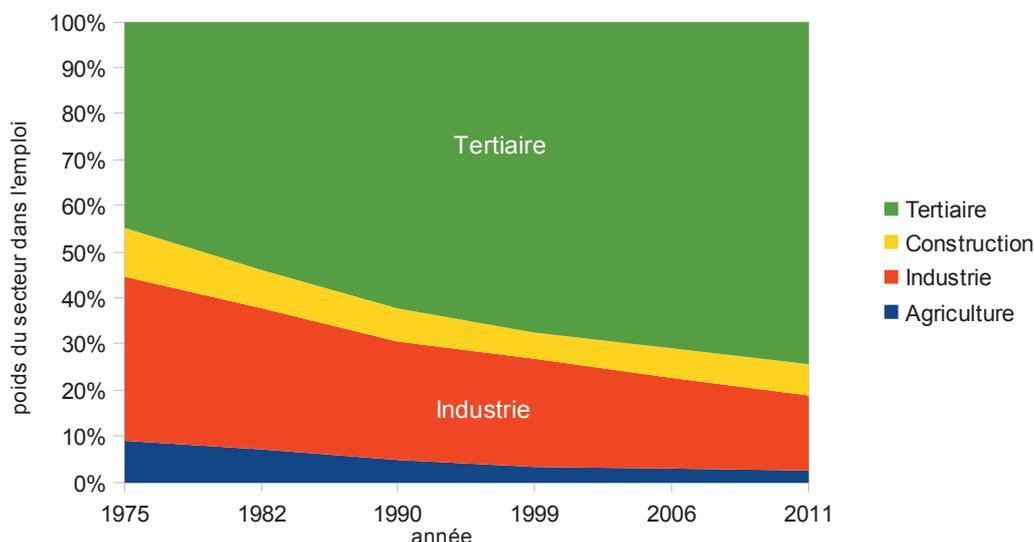
L'industrie perd des emplois continument

En 1975, l'industrie fournissait 36 % des emplois de l'aire urbaine d'Angoulême (*Illustration 22*), soit quatre points de plus que dans le référentiel. Les activités tertiaires étaient moins développées dans l'aire que dans le référentiel, ne représentant que 45 % des emplois (contre 52 %).

Depuis 1975, les écarts entre l'aire d'Angoulême et le référentiel se sont fortement réduits. Le tertiaire a progressé encore plus vite dans l'aire que dans le référentiel, atteignant 55 400 emplois en 2011 (quasiment le double d'il y a 35 ans). Les activités de services offrent désormais trois quarts des emplois, dans l'aire comme dans le référentiel. À l'inverse, l'industrie n'occupe plus que 11 900 personnes dans l'aire urbaine en 2011, contre 22 500 en 1975. Elle pèse désormais 16 % dans l'emploi de l'aire (15 % dans le référentiel). Toujours en 2011, le secteur de la construction offre 5 300 emplois dans l'aire. L'agriculture, en déclin, n'emploie plus que 2 000 personnes dans l'aire.

Illustration 22 – Le déclin de l'industrie n'est pas récent

Poids des grands secteurs d'activité dans l'emploi, périodes intercensitaires



Source : Insee, Recensements de la population 1975 à 1990 exploitations lourdes - Recensements de la population 1999, 2006 et 2011 exploitations complémentaires.

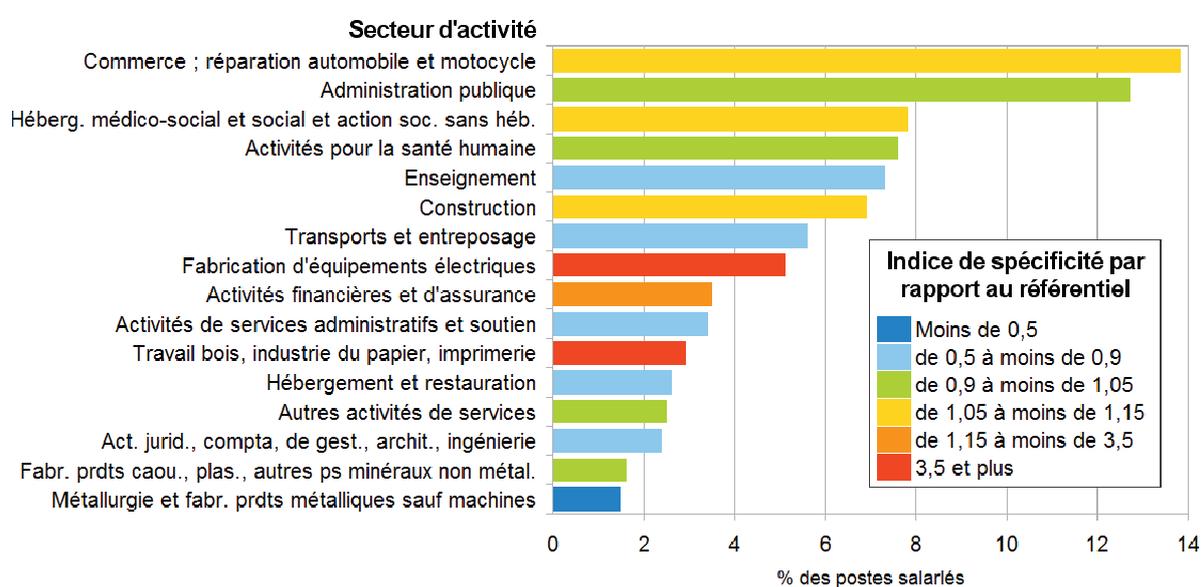
Note de lecture : L'emploi agricole représentait moins de 10 % des emplois en 1975. Dès 1982, le secteur tertiaire représentait plus d'un emploi sur deux.

En raison de changements de nomenclatures successifs, les secteurs ne sont pas rigoureusement identiques. En particulier, le passage de NAP à NAF, entre les recensements 1982 et 1990, a reclassé certains emplois, notamment industriels, dans les services (secteur tertiaire). (voir définitions)

La montée en charge de l'économie tertiaire se traduit différemment selon les sous-secteurs. En 2011, selon la nomenclature d'activités en 38 postes, le secteur « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » est le plus gros fournisseur d'emplois de l'aire avec 8 400 emplois (*Illustration 23*). L'administration publique (7 800 emplois), l'action sociale, les activités pour la santé et l'enseignement (plus de 4 000 emplois pour chacun de ces secteurs) sont les autres « poids lourds » de l'économie angoumoisine. Toutes ces activités dépendent du secteur tertiaire. La tertiarisation de l'économie relève cependant d'une tendance nationale. La prédominance des activités de services dans l'économie n'est ainsi pas spécifique à l'aire urbaine d'Angoulême.

Illustration 23 – Plus de 15 000 emplois dans le commerce et l'administration publique

Emplois salariés et spécificité des principaux secteurs d'activité de l'aire urbaine en 2011



Source : Insee, CLAP 2011.

Note de lecture : La source CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) prend en compte l'effectif salarié au 31 décembre de tous les établissements employeurs actifs, hors établissements du ministère de la Défense ou dont l'activité n'est pas renseignée. La nomenclature utilisée est la nomenclature agrégée en 38 postes. Les secteurs offrant moins de 800 postes (*voir définitions*) dans l'aire urbaine ne sont pas représentés.

L'indice de spécificité d'un secteur est égal au rapport entre la part de ce secteur dans l'emploi de l'aire urbaine et sa part dans l'emploi du référentiel. Quand cet indice est supérieur à 1, on dit que le secteur est « spécifique » ou « surreprésenté » dans l'aire urbaine. Quand l'indice est inférieur à 1, il est « sous-spécifique » ou « sous-représenté ».

En 2011, le secteur « commerce ; réparation d'automobile et de motocycles » est le premier fournisseur d'emplois de l'aire urbaine (près de 14 % des postes). Il est légèrement spécifique : la part du secteur dans l'emploi de l'aire urbaine est 1,06 fois plus élevée que dans le référentiel.

Plus de 3 % des postes de l'aire relèvent du secteur de la fabrication d'équipements électriques. C'est le 8^e secteur d'emploi de l'aire.

Il est très fortement spécifique à l'aire urbaine, puisque sa part dans l'emploi de l'aire est 5,71 fois plus élevée que dans le référentiel.

Au croisement de plusieurs secteurs d'activité, les emplois culturels et créatifs sont une forte spécificité de l'aire. Près de 3 000 emplois culturels et créatifs sont offerts, soit 3,9 % de l'emploi angoumois total. Ces mêmes emplois ne pèsent que 2,7 % des emplois du référentiel. (*Bibliographie [20]*). Certains de ses emplois sont liés à des secteurs industriels historiques de l'aire, comme l'imprimerie.

Malgré le déclin industriel prononcé du territoire (autre tendance nationale), l'aire urbaine d'Angoulême conserve une structure industrielle très spécifique en 2011. Le premier secteur industriel de l'aire est la fabrication d'équipements électriques. Avec plus de 3 000 postes, il pèse près de six fois plus, en nombre d'emplois, dans l'économie de l'aire que dans celle du référentiel. Ce secteur inclut en particulier des établissements de grandes multinationales telles que Emerson (ex-Moteurs Leroy Somer, fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques) ou Schneider Electric (fabrication de matériel de distribution et de commande électrique). Plus largement, dans le bassin d'Angoulême, beaucoup d'entreprises se retrouvent dans la filière « mécatronique » qui allie mécanique, électronique, informatique industrielle et automatismes (*Bibliographie [10]*).

Autres spécificités industrielles de l'aire, les secteurs « bois, papier, imprimerie » et « textile, habillement, cuir » pèsent respectivement 4 et 2,3 fois plus dans l'économie de l'aire que dans celle du référentiel, en 2011. A l'inverse, des secteurs industriels « forts » au niveau national, comme la métallurgie, l'agroalimentaire ou la fabrication de matériel de transport, sont très sous-spécifiques à l'aire. Cependant, le premier établissement industriel de l'aire en nombre d'emplois, DCNS (conception et développement de systèmes automatisés pour équipements navals de défense), relève du secteur de la fabrication de matériel de transport.

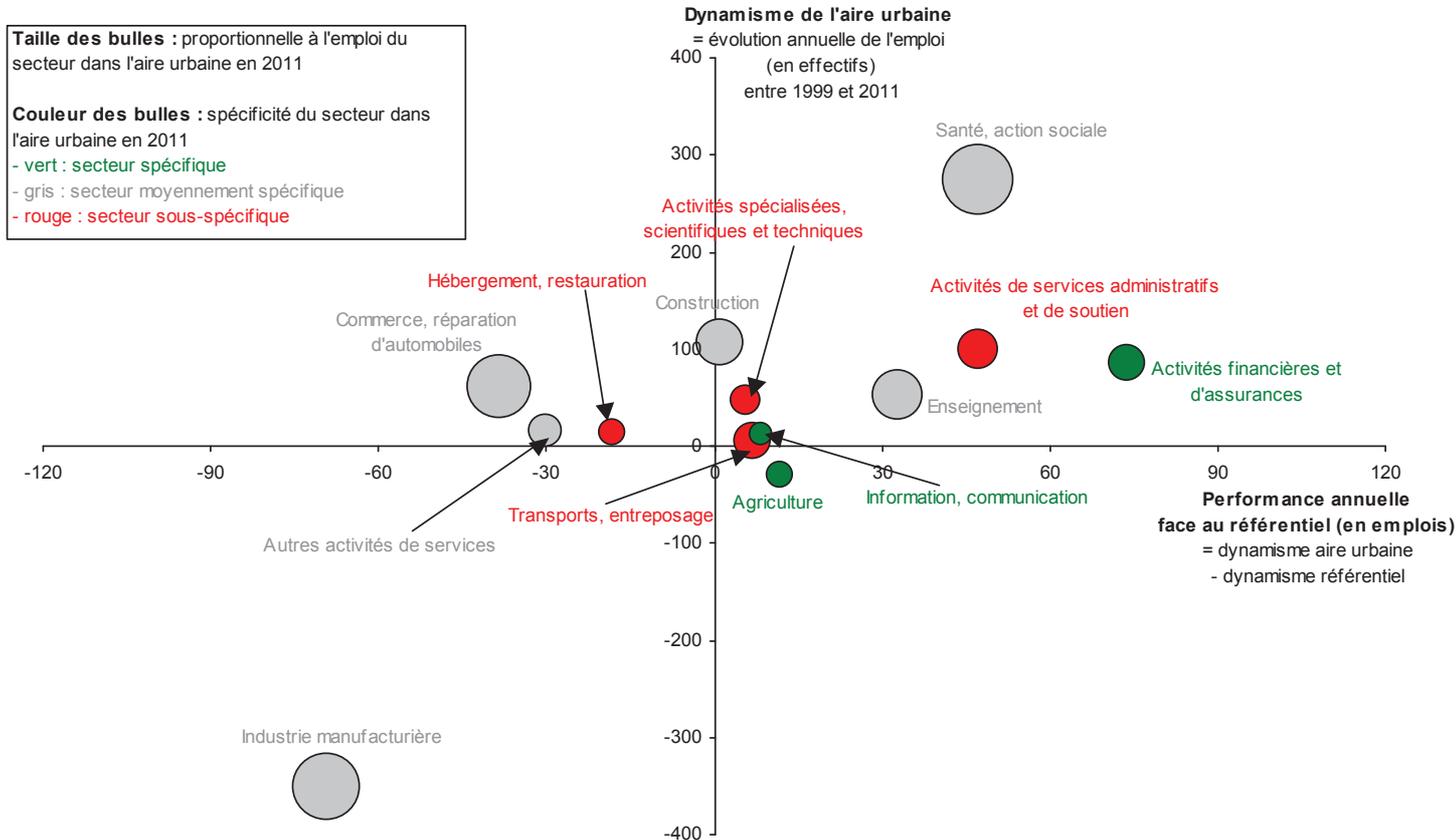
L'industrie angoumoisine est en outre particulièrement concentrée puisque 31 % des postes industriels de l'aire sont situés dans neuf établissements de plus de 250 postes. Ces neuf établissements ne dépendent que de cinq groupes : DCNS, Emerson (Moteurs Leroy Somer), Saft, Schneider Electric et la Compagnie Européenne de Papeterie.

Papeteries et textile : les secteurs industriels historiques en déclin

Depuis 1999, l'économie angoumoisine a poursuivi sa mutation. L'industrie manufacturière continue à décliner rapidement, au rythme de 350 emplois perdus par an entre 1999 et 2011 (*Illustration 24*). Ce rythme est plus soutenu que dans le référentiel. Les spécificités industrielles historiques de l'aire dans le papier et le textile, en déclin prolongé et prononcé, l'expliquent. Les papeteries de Veuze, par exemple, qui offraient 92 postes en 2010, ont été placées en liquidation judiciaire et démantelées depuis.

Illustration 24 – Sur la période récente, fortes pertes d’emploi dans l’industrie et gains en santé / action sociale

Évolution de l’emploi par secteur d’activité dans l’aire urbaine par rapport au référentiel (1999-2011)



Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2011, exploitations complémentaires.

Note de lecture : Seuls les secteurs d'activité de plus de 1 000 emplois dans l'aire urbaine, en 2011, ont été représentés. L'administration publique a été exclue du champ.

En 2011, les secteurs de l'industrie manufacturière et de la santé et de l'action sociale sont les deux plus gros secteurs employeurs de l'aire urbaine.

Entre 1999 et 2011, le secteur de l'industrie manufacturière a perdu en moyenne 350 emplois par an (lecture sur l'axe vertical). S'il avait eu la même évolution dans l'aire urbaine que dans le référentiel, ce secteur aurait perdu 70 emplois de moins par an (lecture sur l'axe horizontal) sur la période. A l'inverse, le secteur de la santé et de l'action sociale a gagné en moyenne 300 emplois par an ; c'est 50 emplois de plus que ce qu'il aurait gagné s'il avait eu la même évolution dans l'aire urbaine que dans le référentiel.

En 2011, les secteurs les plus spécifiques à l'aire urbaine sont l'agriculture, le secteur de l'information et de la communication, et les activités financières et d'assurances.

Ce déclin, partagé par le reste de la France, fait écho, pour le textile, à la mondialisation de l'industrie textile depuis plusieurs décennies (*Bibliographie [11]*). Les volumes de production française dans la branche de l'industrie textile, habillement, cuir et chaussure ont ainsi été presque divisés par deux en dix ans (*Bibliographie [12]*). Les prix de production de la branche, eux, ont augmenté : les produits de luxe jouent un rôle d'amortisseur. Ainsi, l'habillement de luxe s'implante en Charente (Maroquinerie de la Tardoire du groupe Hermès à Montbron), hors de l'aire urbaine d'Angoulême. Angoulême participe néanmoins à cette mutation locale et spécifique, par l'ouverture de formations spécifiques pour les métiers du cuir, en lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel de maroquinerie).

Le déclin de l'industrie papetière en France a plusieurs causes. Dans un contexte global de « tout numérique », le papier destiné à l'écriture et à l'impression est le produit le plus touché (- 30 % de production entre 2000 et 2006), en raison du développement du stockage dématérialisé de l'information. De plus, l'industrie papetière a été confrontée au cours de la décennie 2000 à une hausse de ses coûts externes - prix des bois de trituration, des pâtes, papiers cartons et de l'énergie - qui, conjuguée à une baisse de la demande, a fortement réduit les marges et la rentabilité des entreprises (*Bibliographie [13]*). Les entreprises papetières résistant à ce déclin sont les entreprises placées sur des niches papetières (types de papiers ou cartonnages très spécifiques) plutôt que dans la production de types de papier courants.

Des secteurs s'affirment depuis peu : santé, enseignement, activités financières et d'assurances

A contrario, d'autres secteurs continuent à s'affirmer comme moteurs de l'économie angoumoisine. Le secteur de la santé et de l'action sociale est le principal contributeur à la hausse de l'emploi total de l'aire depuis le début des années 2000, avec, en moyenne, 275 emplois créés chaque année. D'autres secteurs ont créé de nombreux emplois comme la construction (100 nouveaux emplois par an en moyenne, rythme comparable au référentiel), le commerce, les activités de services administratifs et de soutien, l'enseignement, ou encore les activités financières et d'assurance (plus de 50 emplois créés par an en moyenne pour ces secteurs).

L'administration publique est le second pourvoyeur d'emplois de l'aire, après le secteur de commerce et réparation automobile. 12 % des emplois de l'aire dépendent de ce secteur (au recensement de la population), soit davantage que dans le référentiel, comprenant pourtant trois préfectures régionales (11 %). La surreprésentation de l'administration publique dans l'aire est principalement due aux militaires. Hors Défense, l'ensemble des postes du domaine public (administration publique, enseignement, activités pour la santé humaine, action sociale) ne pèsent pas davantage que dans le référentiel (*Illustration 25*).

Illustration 25 – Sans militaires, l'administration publique n'est pas plus présente dans l'aire que dans le référentiel

Répartition de l'emploi salarié par sphère et domaine, sans les emplois militaires

	AU Angoulême		référentiel
	Postes	%	%
Activités présentielles	41 459	67,9	68,5
Établissements du domaine public	16 433	26,9	27,3
<i>dont Administration publique</i>	6 576	10,8	11,4
<i>dont Enseignement</i>	4 007	6,6	7,0
<i>dont Activités pour la santé humaine</i>	3 432	5,6	6,0
<i>dont Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement</i>	1 706	2,8	2,0
Établissements hors domaine public	25 026	41,0	41,2
Activités non présentielles	19 643	32,1	31,5
Ensemble	61 102	100	100
Établissements du domaine public	16 486	27,0	27,5
Établissements hors domaine public	44 616	73,0	72,5

Source : Insee, Clap 2011.

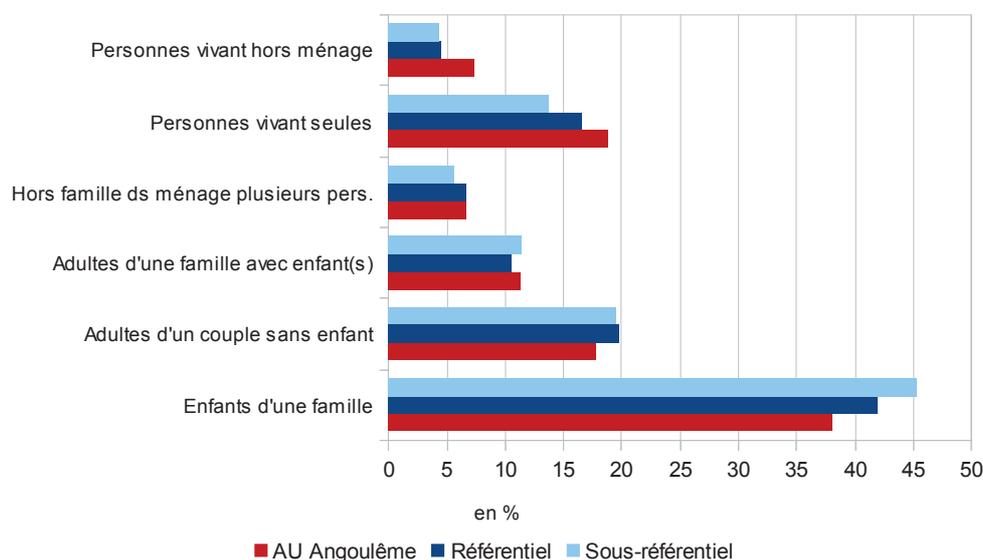
Note de lecture : on prend en compte dans le champ l'emploi salarié, hors militaires. Les emplois du domaine public (voir définitions) inclus dans le champ relevant d'activités non présentielles (voir définitions) sont négligeables et ne sont donc pas portés dans le tableau. En raison d'arrondis, la somme de plusieurs lignes peut s'écarter du résultat réel affiché dans le tableau. Les établissements du domaine public relevant d'activités présentielles offrent 16 433 postes salariés dans l'aire d'Angoulême, soit 26,9 % des emplois. Les postes présentiels du domaine public représentent 27,3 % des emplois dans le référentiel.

La présence de militaires en caserne est visible par différents résultats. Ainsi, 7 % des jeunes de 18 à 24 ans n'étant plus ni élèves ni étudiants vivent hors ménage dans l'aire, contre moins de 5 % dans le référentiel et dans le sous-référentiel (Illustration 26). Ce sont principalement des militaires en caserne. De plus, essentiellement de jeunes hommes, ces militaires forment un pic sur la pyramide des âges de l'aire (Illustration 3) face à un creux côté femmes, cohérent avec le profil peu étudiant de l'aire.

L'enseignement, pourtant, croît peu à peu dans l'aire. Par an entre 1999 et 2011, ce secteur a gagné environ 30 emplois de plus que le référentiel, en moyenne. Entre 2006 et 2011, le secteur de l'enseignement a gagné 160 emplois. Cette hausse n'est pas accompagnée d'une hausse du nombre d'étudiants ou d'élèves très forte. Entre 2006 et 2011, le nombre de personnes de moins de 15 ans est passé de 29 200 à 30 600. Au-delà de 15 ans, les étudiants et élèves sont moins nombreux qu'en 2006 (9 700, contre 10 800 en 2011).

Illustration 26 – Plus de jeunes autonomes, en communauté ou seuls

Répartition des types de cohabitation des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont ni élèves ni étudiants



Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale.

Note de lecture : 7 % des jeunes de 18 à 24 ans sortis du système scolaire ou étudiant vivent hors ménage dans l'aire d'Angoulême (c'est-à-dire en communauté : caserne, prison, foyer...). Ils sont seulement 4 % dans le sous-référentiel.

Sur les dix dernières années, le secteur des activités financières et d'assurance s'est particulièrement distingué du référentiel avec une hausse d'emploi certaine. Ce secteur est une spécificité angoumoisine encore méconnue. En effet, elle ne ressort pas au sein de la région, du fait de la présence de Niort où les sièges des mutuelles constituent le principal moteur de l'économie (*Bibliographie [1]*). La caisse régionale du Crédit Agricole Charente Périgord est le principal établissement de ce secteur. Il offre 305 postes en 2011. Contrairement à ceux de l'aire niortaise, les emplois angoumoisins des activités financières et d'assurance dépendent pour la majorité de centres de décision extérieurs à l'aire.

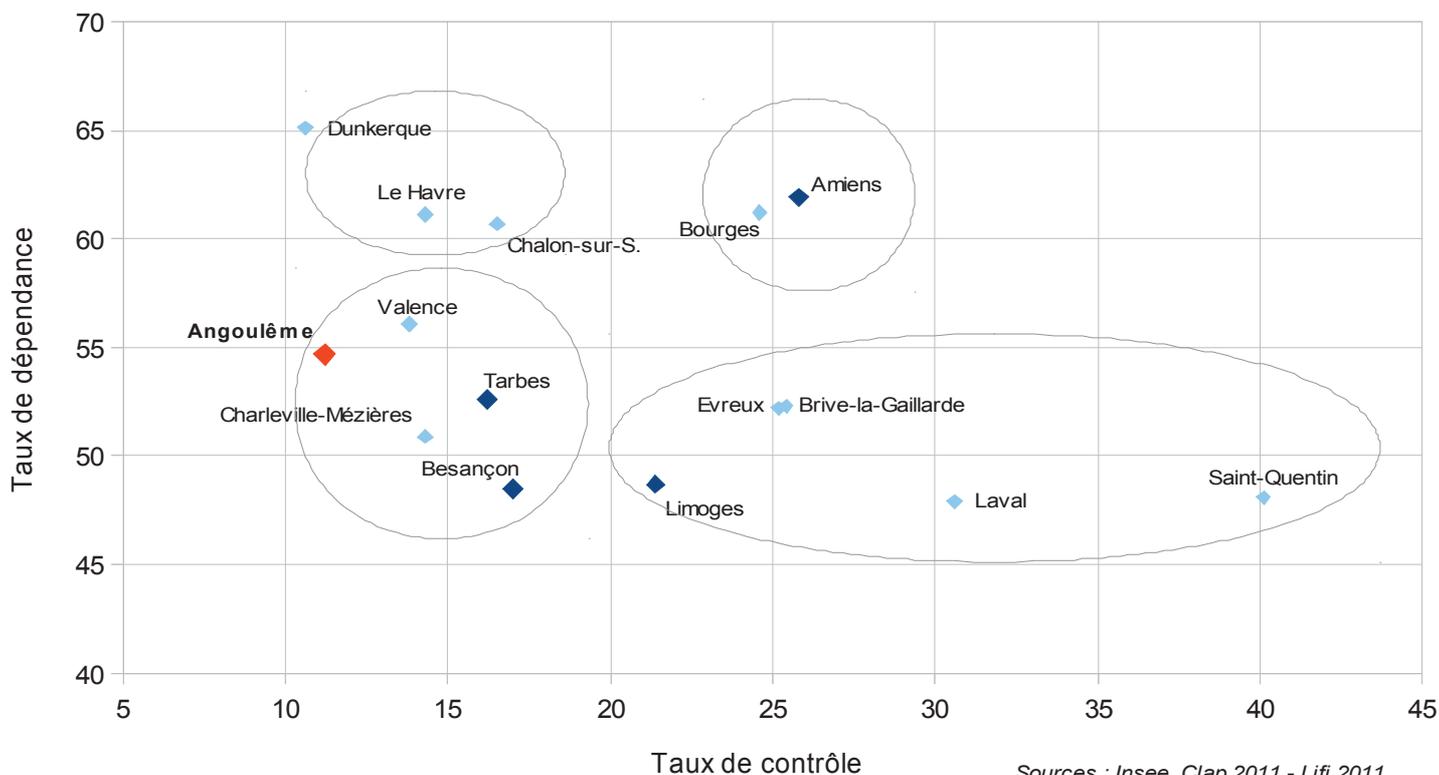
L'aire contrôle peu d'emplois hors de ses frontières

Plus de la moitié des postes salariés du système productif marchand angoumoisin dépendent d'un centre de décision extérieur à l'aire d'Angoulême. Cette dépendance ressemble à celle des aires du référentiel : 6 aires du référentiel sont plus dépendantes (jusqu'à 65 % des postes salariés pour Dunkerque), 7 aires sont moins dépendantes (au minimum quelques 48 % de postes salariés dépendants pour les aires de Besançon, Limoges, Laval et Saint-Quentin). (*Illustration 27*)

La fonction publique d'État, non comprise dans le système productif marchand, constitue aussi une certaine forme de dépendance à un centre de décision extérieur au territoire. Comme on l'a vu, elle est plus présente dans l'aire d'Angoulême, grâce aux emplois militaires.

Illustration 27 – Faible rayonnement des entreprises angoumoises

Contrôle de postes hors de leurs frontières et dépendance des postes dans leurs frontières de l'aire d'Angoulême et celles du référentiel en 2011



Sources : Insee, Clap 2011 - Lifi 2011

Source : Insee, Clap 2011, Lifi 2011.

Note de lecture : Dans l'aire urbaine de Saint-Quentin, 48 % des postes dépendent de centres de décision extérieurs et 40 % des postes contrôlés par les sièges présents dans l'aire se situent hors de l'aire (l'aire contrôle un grand nombre de postes hors de ses frontières). Seule l'aire de Dunkerque contrôle une part moindre de postes que l'aire d'Angoulême.

Champ : Établissements du système productif marchand (hors « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale ») selon le type et la localisation du « centre de décision économique » dont ils dépendent. Ce centre de décision est l'éventuelle société-mère du groupe, ou à défaut le siège social de l'entreprise si celle-ci n'est pas contrôlée par un groupe.

Un taux de dépendance élevé dans une zone peut être vu comme l'indice d'une certaine fragilité en cas de difficultés économiques, si l'on admet que les établissements dépendant de centres de décision éloignés sont moins ancrés dans le territoire, car davantage intégrés dans des stratégies globales d'entreprises ou de groupes extérieurs. Il faut toutefois se garder d'une interprétation unilatérale de cet indicateur. Un taux de dépendance élevé peut aussi résulter d'une forte attractivité du territoire pour des investissements extérieurs, notamment de grands groupes étrangers. À l'inverse, rien ne prouve qu'un fort taux d'autonomie soit le gage d'un système productif plus performant ou plus indépendant : par exemple, l'indicateur de dépendance *décisionnelle* ne tient pas compte des situations de dépendance *économique* dans lesquelles se trouvent les fournisseurs et sous-traitants d'une zone à l'égard de leurs grands donneurs d'ordres.

Par contre, les sièges de l'aire urbaine d'Angoulême contrôlent relativement peu de postes en France à l'extérieur de l'aire urbaine (11 % des postes qu'ils offrent). Dans le référentiel, seule l'aire de Dunkerque a un taux de contrôle similaire, toutes les autres aires contrôlent plus d'emplois hors de leurs frontières respectives (jusqu'à 31 % pour Laval et 40 % pour Saint-Quentin).

Le taux de contrôle par la zone peut traduire la propension des entreprises locales à se développer hors de leur zone, et ainsi refléter un certain dynamisme entrepreneurial, présent ou passé. Un taux élevé peut aussi être le signe de l'attractivité spécifique de la zone pour la localisation des sièges sociaux d'entreprises ou de groupes.

Emplois stratégiques : une part de cadres des fonctions métropolitaines dans la moyenne

La répartition de l'emploi sur un territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche peut être complétée par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent (*voir méthodologie « L'analyse fonctionnelle des emplois »*). Les quinze fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines. Ce sont les fonctions dites « métropolitaines » : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs. Ce sont aussi des fonctions où le poids des cadres et chefs d'entreprises d'au moins 10 personnes est très élevé : un emploi sur deux dans la conception-recherche, par exemple, contre 7 % dans la fabrication, dans l'aire.

En 2011, les 3 000 emplois de conception-recherche ou prestations intellectuelles de l'aire représentent 4,0 % des emplois angoumoisins (contre 4,5 % dans le référentiel). Cependant, avec une hausse de 37 % des emplois du secteur entre 1999 et 2011 (contre 27 % dans le référentiel), l'aire a rattrapé une partie de son retard dans ce domaine.

En 2011, l'aire emploie 4 600 cadres⁴ des fonctions métropolitaines (CFM), dont 85 % travaillent dans le GrandAngoulême. Ces emplois à forte valeur ajoutée, plus spécifiquement localisés dans les grandes aires urbaines, sont « stratégiques » : ils contribuent à renforcer l'attractivité d'un territoire. En effet, ils peuvent favoriser l'installation d'entreprises en recherche de compétences. Dans l'aire, comme dans le référentiel, 6 % des emplois sont occupés par des CFM. C'est un point de moins que dans le référentiel régional, mais le taux de CFM particulièrement élevé de l'aire de Niort, dû à la présence des mutuelles, explique cet écart. Par ailleurs, l'aire d'Angoulême se distingue du référentiel par une part de cadres particulièrement importante dans la fonction de « culture, loisirs » : plus d'un travailleur sur deux dans ces domaines est un cadre, contre seulement 43 % dans le référentiel. La forte spécificité de l'aire dans les industries culturelles et créatives l'explique.

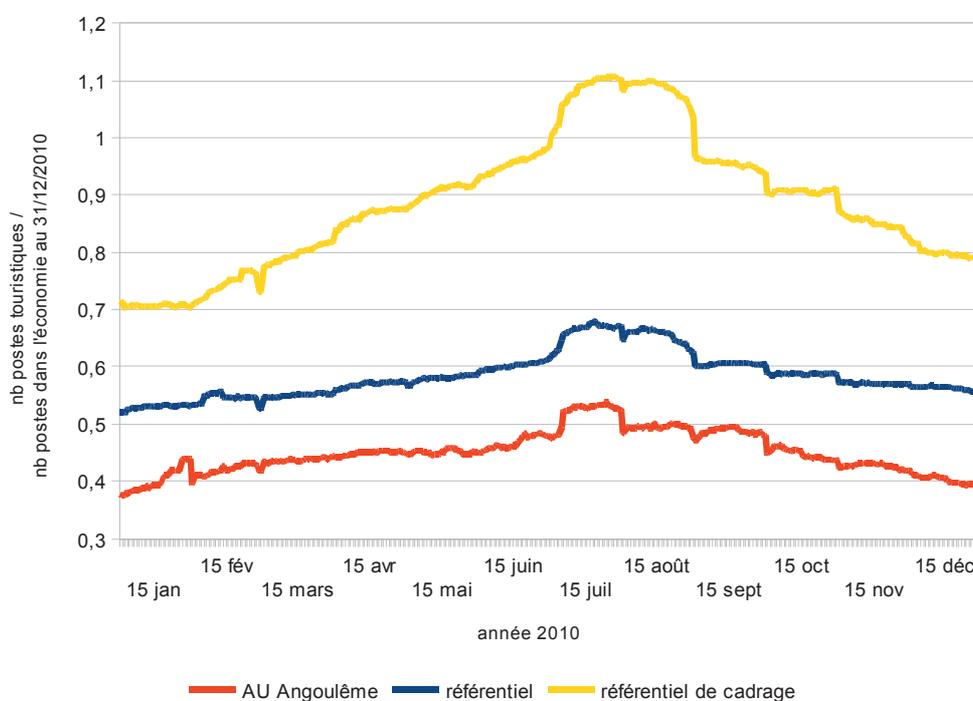
⁴ Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus

Un tourisme anecdotique

L'emploi touristique dans l'aire urbaine d'Angoulême est très anecdotique. En 2010, moins de 50 établissements dans les secteurs du tourisme (hébergement principalement) sont présents dans l'aire urbaine d'Angoulême. Ces établissements fournissent en moyenne annuelle moins de 280 postes au total. Presque la moitié de ces postes sont à temps partiels. Le poids de ces secteurs dans l'aire urbaine est moitié moindre que dans le référentiel de cadrage régional, bénéficiant notamment de la proximité du littoral. Plus encore, il est moindre que dans le référentiel d'étude, pourtant défini sur un critère d'aires peu touristiques.

Illustration 28 – Le tourisme, faible, décolle pour le festival de la BD d'Angoulême et au mois de juillet

Saisonnalité de la part des postes touristiques dans l'ensemble des postes



Source : Insee, DADS et CLAP 2010 - fichier postes au lieu de travail.

Note de lecture : Fin décembre 2010, 0,4 % des postes de l'économie de l'aire d'Angoulême étaient des postes touristiques (emplois dans les secteurs de l'hébergement (hôtels, campings, etc.) et dans d'autres activités ciblées : téléphériques, gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles, entretien corporel, etc.). C'est deux fois moins que dans le référentiel de cadrage. Dans cette analyse, on se limite aux secteurs 100% touristiques. Les emplois liés à la présence de touristes dans d'autres secteurs (comme le commerce ou la restauration) ne sont pas pris en compte.

Pour tous les territoires, il existe un écart entre la date de déclaration des emplois et la date d'entrée ou sortie effective dans l'emploi. Cela explique l'écart en partie artificiel entre les niveaux de fin décembre et début janvier.

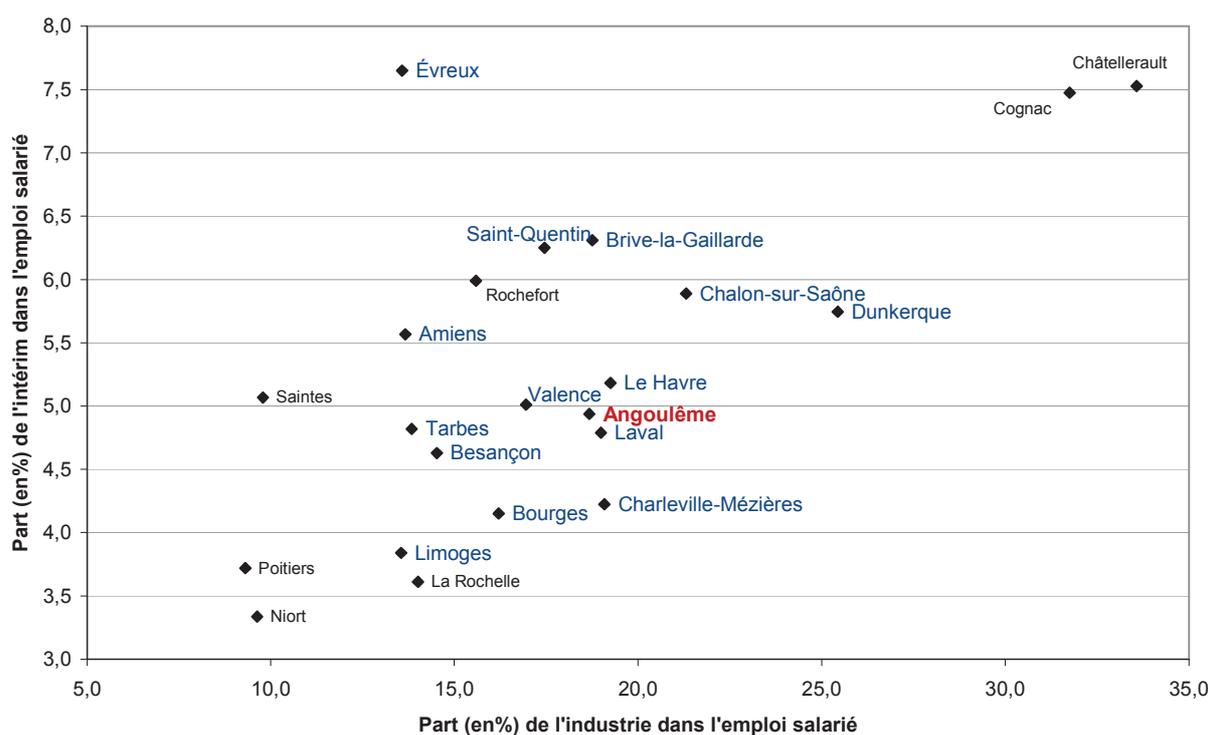
La faible activité touristique bénéficie malgré tout d'effets saisonniers : le nombre de postes touristiques est plus élevé au mois de juillet (près de 330 postes) et dans une certaine mesure aux mois d'août et septembre, dépassant les 300 postes (*Illustration 28*). Au cœur d'un hiver où l'emploi touristique est globalement plus bas, le festival international de la bande dessinée d'Angoulême semble expliquer un sursaut de l'emploi touristique (de l'ordre d'une vingtaine de postes). Le développement d'un tourisme rural et culturel pourrait renforcer le faible tissu d'emplois touristiques existant.

Emploi intérimaire : une caractéristique industrielle

Les spécificités sectorielles de l'aire angoumoisine expliquent d'autres caractéristiques des emplois. Ainsi, comme dans les autres aires de la région, un emploi sur dix est non-salarié. La part des non-salariés est plus faible dans le référentiel (8,6 %). Cet écart s'explique, en grande partie, par le poids plus élevé de l'agriculture dans les aires picto-charentaises.

Illustration 29 – L'industrie fait appel à l'intérim

Poids de l'industrie et de l'intérim dans l'emploi salarié par aire urbaine



Source : Insee, DADS 2010, fichier salarié (poste principal) hors fonction publique.

Dans l'aire d'Angoulême comme dans les référentiels, 84 % des salariés sont en CDI (ou titulaires de la fonction publique). L'emploi intérimaire est aussi présent dans l'aire d'Angoulême que dans le référentiel, mais plus important que dans les autres principales aires de la région. Cette surreprésentation régionale s'explique par l'importance de l'industrie dans l'emploi salarié angoumois (caractéristique que l'on retrouve dans le référentiel, par définition). En effet, plus l'emploi industriel est présent dans une aire, plus l'emploi intérimaire est développé (*Illustration 29*).

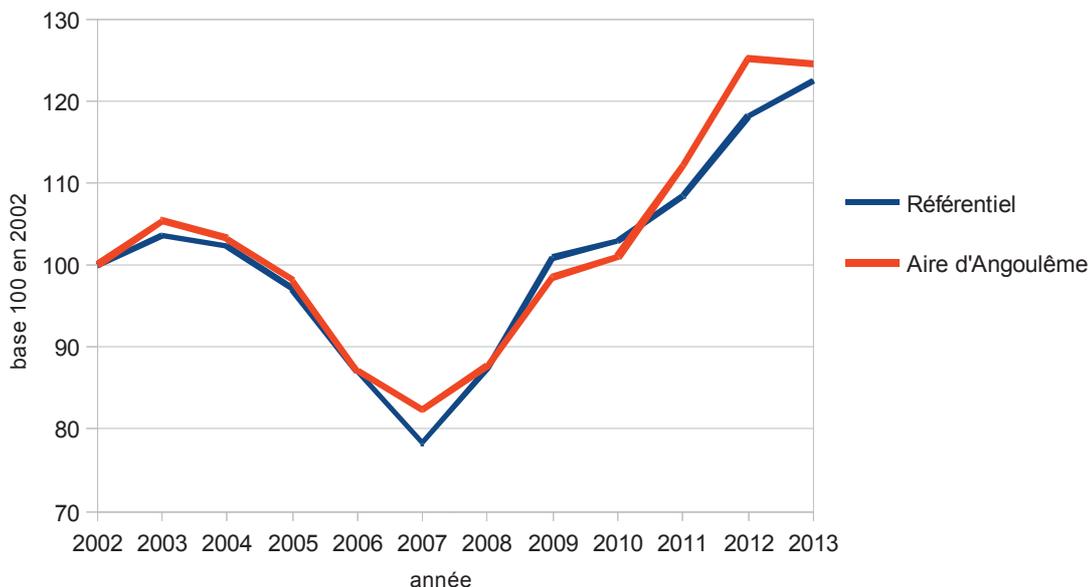
Souvent considéré comme une variable d'ajustement, l'intérim s'est effondré pendant la crise de 2008-2009 (*Bibliographie [14]*). Dans l'aire urbaine d'Angoulême, le nombre de postes d'intérimaires a baissé de 49 % entre 2007 et 2009 contre -40 % dans le référentiel. En revanche, le rebond observé sur l'emploi intérimaire après 2009 est beaucoup plus fort dans l'aire urbaine d'Angoulême (+89 % entre 2009 et 2011) que dans le référentiel (+27 %).

Un passage de crise rude, affectant les conditions de vie des populations

Passage de crise difficile pour le marché de l'emploi

Entre 2010 et 2012, le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM catégories ABC) a fortement augmenté dans l'aire urbaine, davantage que dans le référentiel (*Illustration 30*). Le nombre de demandeurs d'emploi atteint, comme dans le référentiel, des niveaux jamais vus depuis 2002. Fin 2012, 15 700 Angoumoisins cherchaient un emploi, dont 7 300 depuis plus d'un an.

Illustration 30– Le nombre de demandeurs d'emploi augmente avec la crise
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi sur longue période



Sources : Pôle Emploi, DEFM catégorie A au 31 décembre.

Note de lecture : Si les deux courbes étaient parfaitement confondues, cela signifierait que l'évolution du nombre de chômeurs est identique dans les deux territoires sur toute la période. Entre plusieurs périodes, deux courbes parallèles signifient que l'évolution est comparable dans l'un et l'autre des territoires.

Au 31 décembre 2008, dans l'aire d'Angoulême comme dans le référentiel, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) était à 87 % du niveau de décembre 2002 (i.e. 13 % plus bas). Entre 2010 et 2012, le nombre de DEFM a davantage augmenté dans l'aire d'Angoulême que dans le référentiel.

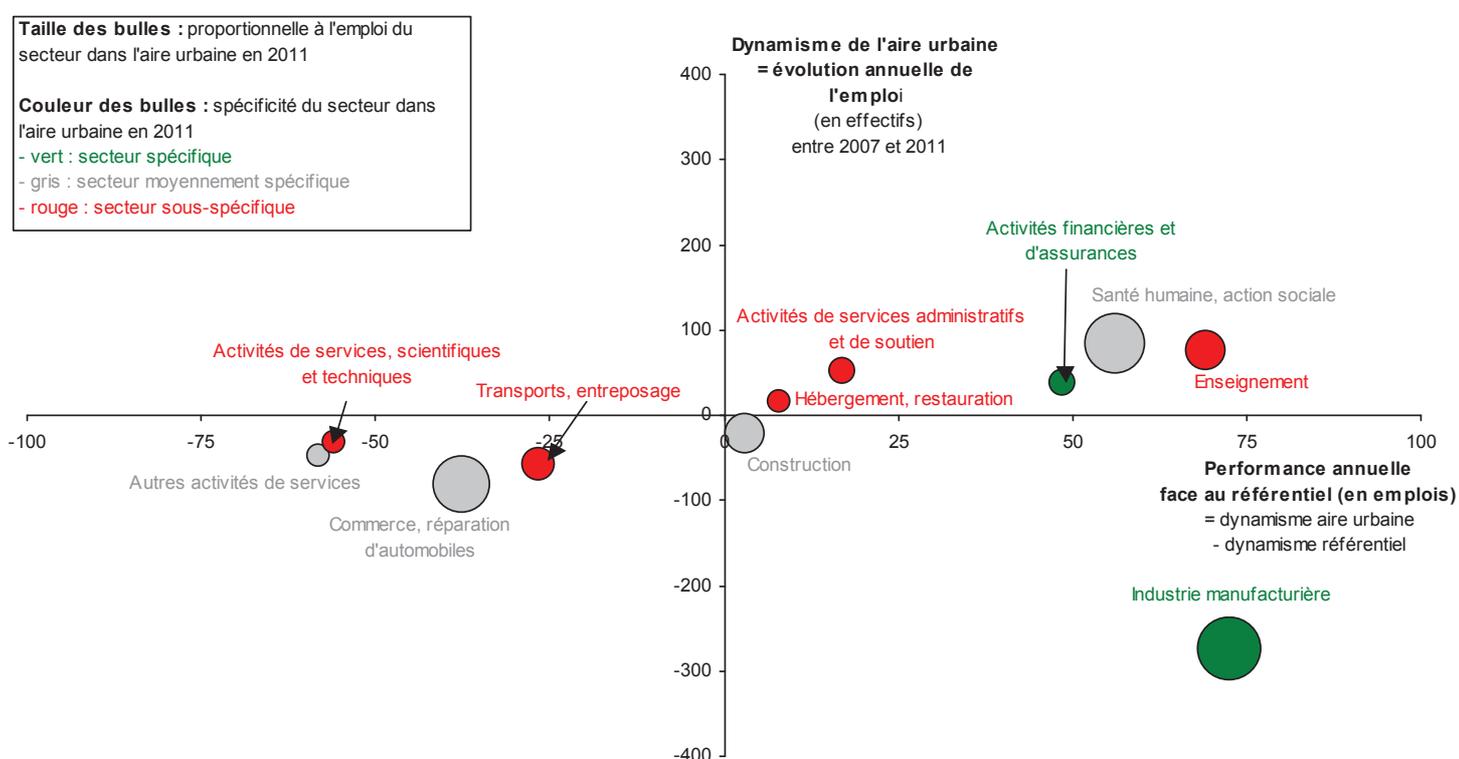
Les principaux secteurs en déprise entre 2007 et 2011 sont l'industrie, le commerce et réparation automobile, le transport-entreposage et certaines activités de services (*Illustration 31*). Le secteur de l'industrie manufacturière, malgré près de 300 emplois perdus par an sur la période, s'en sort mieux que s'il avait évolué comme dans le référentiel, où le déclin de l'industrie automobile et de la métallurgie ont lourdement pesé sur le secteur. Le déclin de l'industrie angoumoisine semble moins tributaire de la conjoncture (mais néanmoins réel et régulier).

Les secteurs émergents, déjà identifiés sur longue période, résistent à la crise récente et créent davantage d'emploi que s'ils évoluaient comme dans le référentiel. Sont ainsi concernés l'enseignement, la santé humaine et action sociale, les activités financières et d'assurance.

De plus, malgré la crise, entre 2006 et 2011, le poids des emplois de la fonction « culture, loisirs » a augmenté plus vite que dans le référentiel.

Illustration 31 – L'industrie manufacturière angoumoisine est moins affectée par la crise que celle du référentiel

Évolution de l'emploi par secteur d'activité dans l'aire urbaine par rapport au référentiel (2007-2011)



Sources : Insee, CLAP 2007 et 2011.

Note de lecture : Emploi salarié seulement. Seuls les secteurs d'activité employant plus de 1 000 salariés dans l'aire urbaine, au 31/12/2011, ont été représentés. L'administration publique a été exclue du champ.

En 2011, les secteurs de l'industrie manufacturière et de la santé et de l'action sociale sont les deux plus gros secteurs employeurs (salariés) de l'aire urbaine.

Entre 2007 et 2011, le secteur de l'industrie manufacturière a perdu en moyenne 270 emplois salariés par an (lecture sur l'axe vertical). Cependant, il aurait perdu encore plus d'emplois salariés (environ 70 de plus par an, lecture sur l'axe horizontal) s'il avait eu la même évolution dans l'aire urbaine que dans le référentiel.

Une aire moins inégalitaire mais une précarité qui augmente

Dans l'ensemble, les revenus fiscaux des habitants de l'aire urbaine sont inférieurs à ceux du référentiel : le revenu imposable moyen annuel par foyer angoumois vaut 22 500 euros en 2011, contre 23 500 euros dans le référentiel. Cette moyenne est tirée par les plus hauts revenus dans le référentiel. Le revenu médian (au-dessus duquel vit la moitié de la population) est en effet équivalent dans l'aire d'Angoulême et dans le référentiel (18 700 euros).

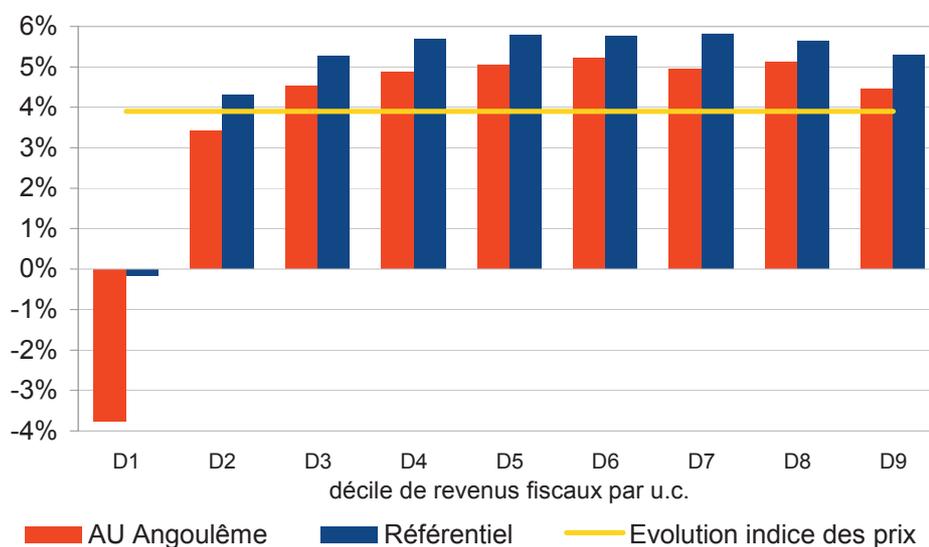
Dans l'aire d'Angoulême, davantage de foyers ne sont pas imposés (44,7 % contre 43,7 % dans le référentiel), et ces foyers non imposés sont un peu plus précaires. Leur revenu fiscal moyen annuel s'élève à 9 700 euros en 2011, contre 9 900 euros dans le référentiel.

Toutefois, les quatre premiers déciles de revenus (les quatre tranches de population correspondant aux 40 % d'habitants les moins riches de l'aire) sont supérieurs dans l'aire urbaine d'Angoulême à ceux du référentiel, en 2011. Les plus riches, en revanche, sont davantage dans le référentiel que dans l'aire d'Angoulême, conduisant à davantage d'inégalités de revenus dans le référentiel que dans l'aire d'Angoulême.

Les revenus fiscaux dans l'aire d'Angoulême, plus âgée que le référentiel, sont davantage constitués de pensions, retraites et rentes (29 % des ménages en 2011 contre 27 % dans le référentiel).

Illustration 32 – Le revenu fiscal des plus démunis évolue moins vite que l'inflation

Évolution des déciles de revenus avant redistribution entre 2008 et 2011



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2008 et 2011.

Note de lecture : Entre 2008 et 2011, dans l'aire d'Angoulême, le revenu fiscal (avant redistribution) par unité de consommation (u.c) (voir définitions) des ménages du 2^e décile (D2) a augmenté de 3,5 %. La population du 2^e décile est la population plus riche que les 10 % les plus démunis (D1) et moins riche que les 70 % les plus riches (D3 à D9).

Sur la même période, les prix ont davantage augmenté (+4 %).

Entre 2008 et 2011, le revenu des tranches de population les moins aisées de l'aire a peu augmenté. Le premier décile (D1), concernant les ménages les plus démunis, a même diminué de près de 4 %, alors qu'il est demeuré inchangé dans le référentiel (*Illustration 32*). Dans le même temps, l'indice des prix a augmenté de 4 %, davantage que le deuxième décile (D2). Dans le référentiel, les déciles de revenus des plus démunis, déjà bas, ont moins diminué. Ainsi, la précarité de l'aire d'Angoulême augmente avec la crise. Néanmoins, on ne peut rien en conclure sur l'évolution du pouvoir d'achat de ces habitants, car la plupart bénéficient d'allocations en plus de leur revenu fiscal.

Entre 2009 et 2012, la population à bas revenus (couverte par au moins une allocation CAF) a augmenté de 4,5 % dans l'aire, contre seulement +1,8 % dans le référentiel. La population vivant avec le RSA socle non majoré a également davantage augmenté que dans le référentiel. En 2012, 9 000 personnes vivent dans un ménage comprenant au moins un allocataire RSA.

Au total, en 2012, 26 800 habitants de l'aire d'Angoulême vivent avec un bas revenu compensé par la CAF, soit 20 % de la population, comme dans le référentiel (contre 17 % dans le référentiel de cadrage). Pour 24 % des allocataires, les prestations représentent plus de 75 % du revenu. (1,5 point de plus que dans le référentiel).

Ainsi, la part de personnes vivant avec un bas revenu est particulièrement élevée au cœur urbain de l'aire, comme dans les aires du référentiel.

Vieillesse de la population : un avenir entre promesses et menaces

La population de l'aire pourrait continuer d'augmenter

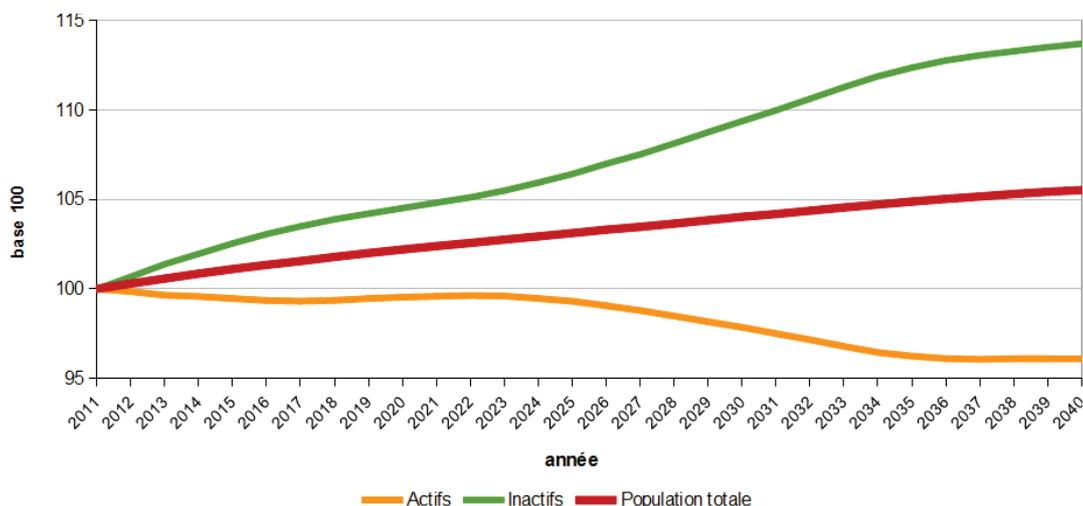
D'ici 2035, si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, plus de 188 000 personnes vivraient dans l'aire d'Angoulême. La population augmenterait, ce faisant, plus vite que dans le référentiel, mais moins vite que dans le référentiel de cadrage régional. (voir *Méthodologie* « Les projections de population : le modèle Omphale »)

Mais la population serait très différente de la population actuelle : plus d'inactifs, moins d'actifs. La chute du nombre d'actifs devrait surtout survenir au milieu des années 2020. Jusqu'à cette date, l'entrée dans la population active d'une part de la génération du début des années 2000 (pic de naissances) et la hausse des taux d'activité des seniors freinerait la baisse. Après 2035, le nombre d'actifs se stabiliserait et la hausse du nombre d'inactifs ralentirait. Cette hausse est déjà commencée, et devrait à peine ralentir au moment où la génération des années 2000 quittera la vie inactive. (*Illustration 33*)

En 2011, les inactifs sont 1,15 fois plus nombreux que les actifs, dans l'aire d'Angoulême. En 2035, ils pourraient être 108 000, soit 1,35 fois plus nombreux que ne seraient les actifs.

Illustration 33 – Forte perte d'actifs à partir de 2025

Projection de population : comparaison des croissances de la population active et inactive



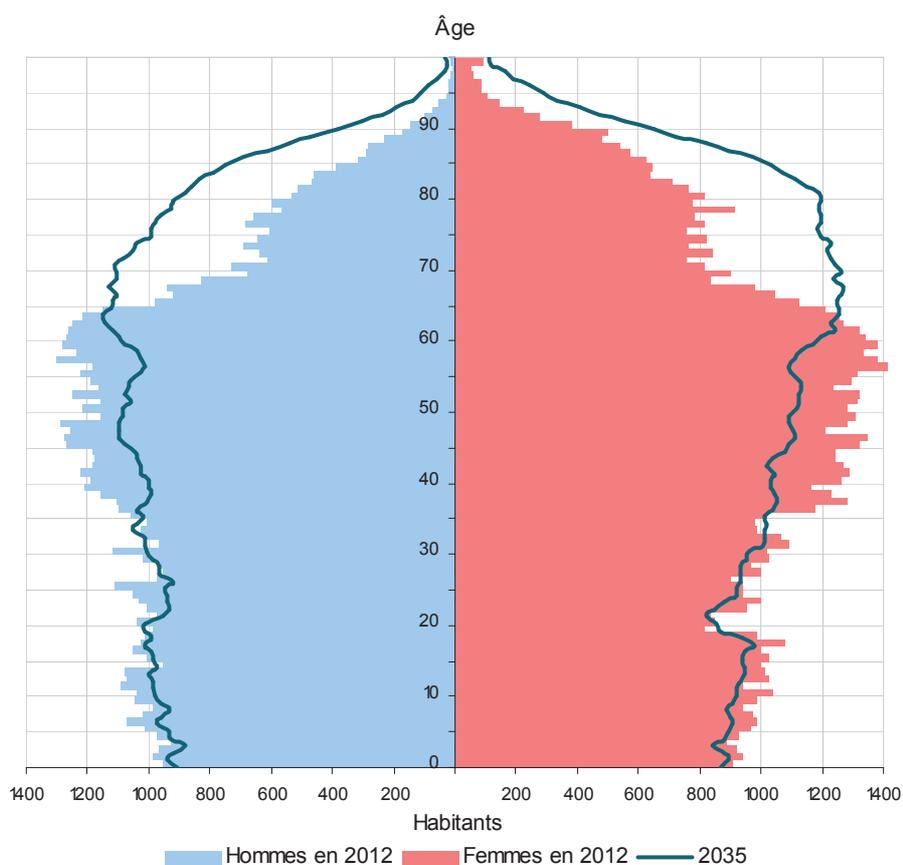
Source : Insee, Omphale.

Note de lecture : Entre 2011 et 2035, la population de l'aire pourrait augmenter de 5 %, si les tendances démographiques actuelles (migrations, natalité, espérance de vie...) se poursuivent. La population active devrait baisser de 5 %, compte tenu de l'évolution de la population et des taux d'activité supposés.

Le vieillissement des générations du baby-boom, s'étalant de 1945 à la fin des années 1970, serait le premier responsable de la forte augmentation du nombre d'inactifs, comme dans le reste de la France. En effet, l'aire d'Angoulême ne devrait pas gagner de population aux autres classes d'âge, et le taux d'activité de celles-là devrait augmenter encore. Par contre, leur volume sera moindre (*Illustration 34*). Les personnes de plus de 80 ans représentent actuellement 6 % de la population : d'ici 2035, elles représenteraient 10 % des habitants de l'aire.

Illustration 34 – Arrivée aux grands âges de la volumineuse génération d'après-guerre

Pyramide des âges de l'aire d'Angoulême projetée en 2035



Source : Insee, Omphale.

Note de lecture : Sous réserve des hypothèses du modèle, en 2035, les Angoumoisines de 80 ans seraient 1200, alors qu'elles ne sont que 800 en 2012.

Une projection n'est qu'une hypothèse d'évolution. Mais la projection de personnes âgées sur l'aire d'Angoulême est plutôt robuste. Ce sont des personnes déjà nées, vivant pour la plupart déjà sur le territoire, et peu susceptibles d'en partir, puisqu'elles ont, en 2011, dépassé l'âge auquel on est le plus mobile. Cette forte population âgée à venir devrait développer des besoins qui lui sont propres. Elle peut représenter une opportunité économique (services à la personne, développement de matériels et technologies à destination des personnes âgées dépendantes, ...). Mais elle risque aussi de peser sur certains domaines déjà en déficit dans le territoire, comme l'offre de soins.

Un manque important de médecins généralistes

L'aire d'Angoulême souffre en effet d'un déficit en certains professionnels de santé, comme les infirmiers, les kinésithérapeutes ou les médecins omnipraticiens. Pour 10 000 habitants, en moyenne 8 généralistes libéraux exercent dans l'aire d'Angoulême, contre 10 dans le référentiel ou le référentiel de cadrage. Les services aux personnes âgées, en revanche, sont un peu plus présents dans l'aire que dans le référentiel : hébergement, service d'aide...

Alors que la hausse de la demande de soins à l'avenir semble inéluctable, le manque de médecins généralistes libéraux pourrait s'accroître dans les prochaines années. En effet, avec les métiers de services aux particuliers et d'autres métiers comme les ouvriers du textile et du cuir, les médecins sont une profession qui atteindrait un taux de départ à la retraite de 38 % en France d'ici 2020 (*Bibliographie [9]*). Dans la région Poitou-Charentes, l'âge moyen des médecins est de 52 ans en 2013. Comme dans bon nombre de régions, le quart d'entre eux a plus de 60 ans. Dans l'aire d'Angoulême, le problème est encore plus accentué que dans le reste de la région, car les jeunes médecins sont très peu nombreux : « la question du renouvellement des médecins généralistes pourrait donc se poser plus précocement » (*Bibliographie [15]*).

Synthèse

Une analyse AFOM (Atout - Forces - Opportunités - Menaces) contient une nécessaire part d'arbitraire. Selon le point de vue adopté, une caractéristique du territoire peut être considérée comme une force ou comme une faiblesse. Les atouts et faiblesses sont les traits positifs et négatifs du présent, saillants par rapport au référentiel. Les opportunités et menaces sont les traits positifs et négatifs que l'avenir peut réserver, selon les choix d'action des acteurs publics.

Faiblesses

Des activités industrielles en perte régulière de vitesse

Périurbanisation : consommation d'espace, trajets longs, émissions de GES, déprise du centre, déséquilibre dans la répartition des équipements

Beaucoup de logements vacants

Peu de hauts diplômés, mais beaucoup de sur-diplômés pour les emplois occupés

Solde naturel moindre, territoire âgé

Territoire peu équipé en personnels de santé essentiels

Plus de personnes bénéficiant des aides sociales

Des retraités plus précaires

Passage de crise difficile sur le marché de l'emploi

Moindre offre de logements sociaux

Peu de tourisme

Atouts

Reconversion économique en cours

- Des activités spécifiques industrielles (filière mécatronique)
- Une progression du tertiaire (banques-assurances, enseignement)

Périurbanisation : irrigue les territoires ruraux en habitants et revenus

Solde migratoire satisfaisant (pour un territoire industriel), attirant

- Des actifs et leur famille
- Notamment d'Île-de-France

La population augmente

Forte présence de l'administration publique, liée aux militaires

Des femmes culturellement/historiquement plus actives, moins à temps partiel

Un foncier peu cher

Peu de non-diplômés

Moindre disparité de revenus

Menaces

Risque de « délocalisation » de certaines activités pesant dans l'économie locale mais dépendantes de centres de décision extérieurs

Vieillessement de la population :

- Déficit d'offre de santé par rapport à la hausse de la demande
- Long terme : solde naturel négatif

Perte d'attraits et d'attractivité du territoire

Poursuite de la perte d'emplois conjoncturelle du territoire

LGV : évolution vers un territoire de plus en plus résidentiel à proximité de Bordeaux

Opportunités

Créations d'emplois plus qualifiés pour :

- Attirer des hauts diplômés (et hauts revenus qui irrigueraient le territoire)
- Bénéficier des diplômés présents sur le territoire (main d'œuvre accessible)

Créations / attraction d'entreprises intéressées par l'immobilier peu onéreux

Arrivée de la LGV :

- « Rapprochement » des centres de décision
- Arrivée de nouveaux revenus

Émergence ou renforcement de secteurs d'avenir (Image, assurances...)

Vieillessement de la population : nouvelles activités de services à la personne, d'offre commerciale ciblée, d'équipements et personnels de santé

→ Le développement de ces nouvelles activités s'accompagnerait alors de l'arrivée de nouveaux revenus et nouvelles compétences.

Développement touristique

Annexes

Chiffres-clefs sur le territoire et ses espaces

Illustration 35 – Une aire, plusieurs territoires d'action publique

Chiffres-clefs sur différents territoires de l'aire, en 2011 (et population 2006)

Espace	Habitants (2006)	Habitants	Densité	Âge médian	Actifs	Emplois	Logements	Ménages
Angoulême	42 100	41 780	1 912	38	19 640	27 330	25 650	21 970
GrandAngoulême	105 560	105 850	547	42	48 610	56 280	56 740	50 610
CC de la Vallée de l'Échelle	7 410	7 940	53	43	3 950	1 110	3 560	3 200
CC Braconne et Charente	13 290	14 390	90	42	7 400	4 770	6 170	5 730
CC Charente Boëme Charraud	10 990	11 770	85	42	5 860	3 150	5 110	4 740
SCoT de l'Angoumois	137 250	139 950	217	42	65 820	65 320	71 580	64 260
Aire d'Angoulême	175 030	179 540	112	43	84 320	74 480	91 360	81 150

Sources : Insee, recensements de la population 2006 et 2011, exploitations principales.

Note de lecture : 42 100 personnes vivaient dans la commune d'Angoulême en 2006. En 2011, la moyenne d'âge de la population des habitants de la communauté de communes de la Vallée de l'Échelle est de 43 ans. Le territoire du schéma de cohérence territoriale de l'Angoumois (SCoT) compte 217 habitants par kilomètre carré.

Les aires de l'ouest et du sud de la France sont plus attractives

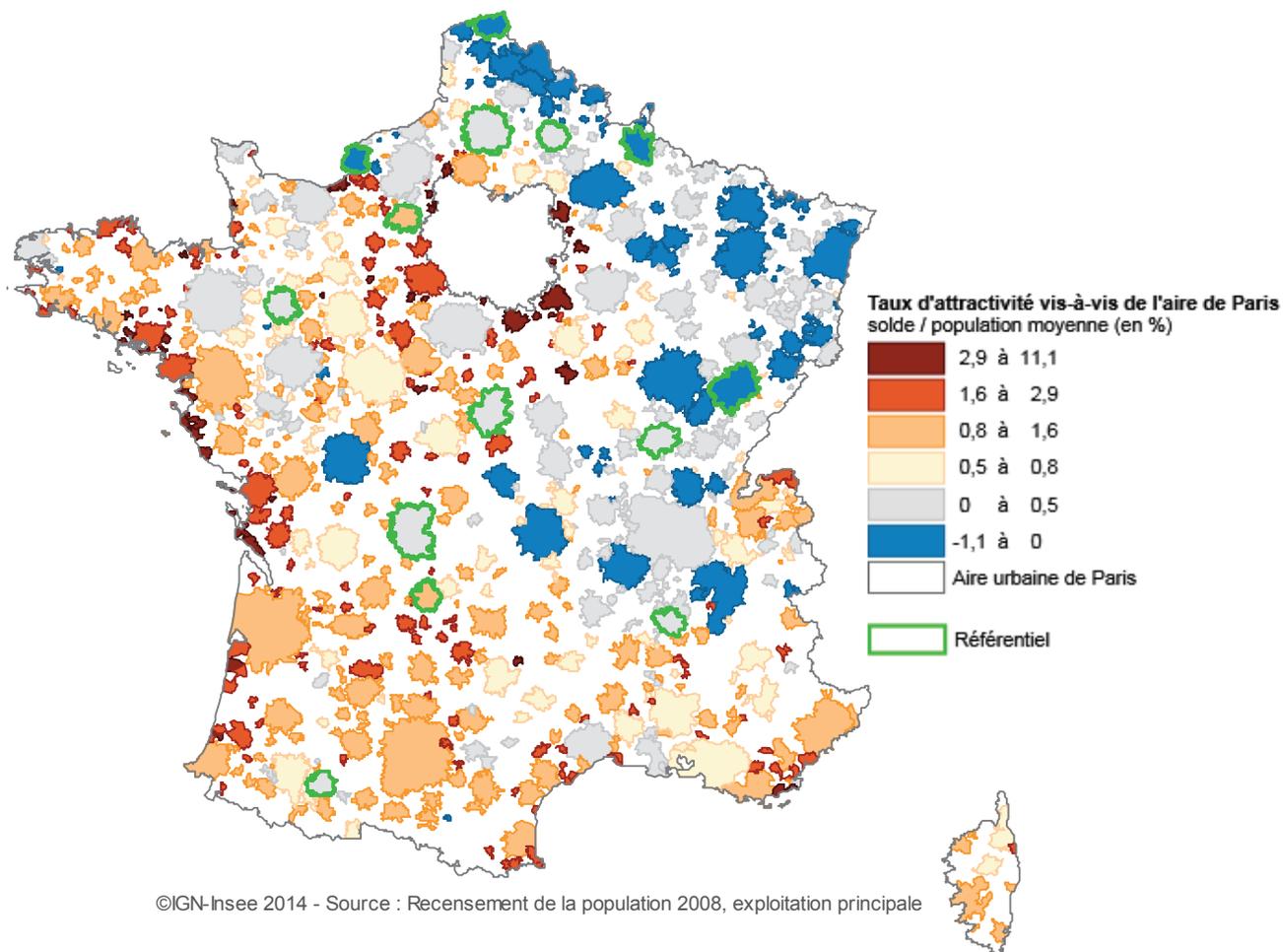
Le concept d'attractivité intègre une part offensive : la capacité à attirer des habitants sur un territoire donné ; mais aussi une part défensive : la capacité à retenir les habitants déjà présents sur ce territoire. Dans cette étude, l'attractivité est définie comme la résultante des attractivités offensives et défensives. Un territoire est donc attractif démographiquement s'il attire plus de personnes qu'il n'en perd.

L'attractivité est exprimée par le solde migratoire (entrants – sortants). Pour mesurer l'importance relative de cette attractivité entre les différentes aires, il faut rapporter le solde à la population de l'aire : un bénéfice de +100 arrivants dans l'aire urbaine de Bordeaux n'aura pas le même effet qu'un bénéfice de +100 habitants dans l'aire de Barbezieux-Saint-Hilaire. On appelle ici le solde normé par la population moyenne le « taux d'attractivité ».

Depuis plusieurs décennies, l'ouest et le sud de la France sont plus attractifs que le reste du pays. C'est notamment vrai pour les échanges avec l'aire urbaine de Paris (*Illustration 36*).

Cette vision pourrait être complétée par une observation des volumes d'échanges (entrants + sortants) normés avec l'aire parisienne.

Illustration 36 – Le sud et l’ouest de la France très attractifs pour les Franciliens
 Taux d’attractivité normés des aires vis-à-vis de l’aire de Paris



Note de lecture : Entre 0,5 % et 0,8 % de la population moyenne de l’aire d’Angoulême entre 2003 et 2008 a été gagnée depuis l’aire de Paris. Dans le référentiel, seules deux aires, Évreux et Brive-la-Gaillarde, sont plus attractives vis-à-vis de l’aire de Paris.

Analyse structurelle résiduelle : le temps partiel des femmes dans l'aire

On étudie les femmes de 25 à 54 ans, résidant dans l'aire urbaine d'Angoulême, ayant un emploi. On utilise le recensement de la population millésime 2010, exploitation complémentaire.

On cherche à mesurer si, prenant en compte les déterminants du temps partiel dans la population angoumoisine et dans la population du référentiel, il y a malgré tout une différence dans le temps de travail des femmes entre les deux territoires.

L'idée générale du raisonnement est la suivante : la part de femmes à temps partiel est beaucoup plus élevée si elles sont jeunes (38,7 % pour les 15 à 24 ans, contre 26,5 % pour les plus de 50 ans, dans l'aire). Il sera donc naturel qu'un territoire où les jeunes femmes sont très nombreuses ait un taux de temps partiel féminin plus élevé qu'un territoire où les jeunes femmes sont peu présentes. C'est une différence liée à la structure de la population et non au comportement spécifique des femmes dans ce territoire. L'objet d'une analyse structurelle résiduelle est donc de neutraliser les effets de structure.

L'âge n'est pas le seul déterminant structurel du temps partiel. Ils sont nombreux. Nous en avons retenu six :

- L'âge
- La catégorie sociale et professionnelle
- La condition d'emploi
- Le secteur d'activité
- Les caractéristiques du conjoint
- Le nombre et l'âge des enfants

L'analyse permet d'établir ce que devrait être le temps partiel féminin si les femmes de l'aire se comportaient comme les femmes de l'ensemble du territoire de comparaison. Le territoire de comparaison est l'ensemble des aires du référentiel et du référentiel de cadrage. La différence entre le temps partiel réel et le temps partiel théorique indique alors l'effet que les structures choisies n'expliquent pas. L'écart s'explique par autre chose : un comportement spécifique au territoire ou d'autres déterminants structurels.

Dans l'aire d'Angoulême, il existe des effets de structure qui influent sur le temps partiel féminin positivement ou négativement, mais au final, ils se compensent presque tout à fait et l'effet de structure est négligeable et la part expliquée par la structure de la population active féminine est très faible (*Illustration 37*).

Illustration 37 – Les effets de structure expliquent une infime part de l'écart de temps partiel des femmes entre l'aire d'Angoulême et les référentiels

Aire urbaine	Part de femmes à temps partiel	Écart total	Effet "géographique" (non expliqué)	Effet structurel	Part de l'écart expliqué
Châlons-sur-Saône	28,86%	0,01	-0,24	0,25	-105,3%
Poitiers	28,95%	0,11	0,42	-0,32	-75,2%
Châtelleraut	28,30%	-0,54	-1,67	1,13	-67,5%
Saint-Quentin	28,40%	-0,45	-1,30	0,85	-65,5%
Rochefort	26,41%	-2,43	-4,29	1,86	-43,3%
Laval	27,45%	-1,39	-2,10	0,71	-33,7%
La Rochelle	28,34%	-0,50	-0,66	0,16	-24,3%
Besançon	32,16%	3,32	3,98	-0,66	-16,6%
Le Havre	32,00%	3,15	3,43	-0,27	-8,0%
Cognac	27,15%	-1,69	-1,78	0,08	-4,6%
Évreux	20,83%	-8,01	-8,10	0,09	-1,1%
Angoulême	26,89%	-1,96	-1,88	-0,07	3,8%
Valence	36,44%	7,59	7,19	0,40	5,5%
Brive-la-Gaillarde	22,89%	-5,96	-5,50	-0,46	8,4%
Charleville-Mézières	31,41%	2,57	2,16	0,41	19,1%
Amiens	27,09%	-1,75	-1,47	-0,28	19,4%
Bourges	26,17%	-2,67	-2,22	-0,45	20,4%
Dunkerque	37,21%	8,37	6,69	1,68	25,1%
Limoges	22,50%	-6,35	-5,00	-1,35	27,1%
Niort	26,76%	-2,09	-1,52	-0,56	36,8%
Tarbes	30,71%	1,87	1,32	0,55	41,5%
Saintes	31,73%	2,88	1,80	1,08	59,9%
Total	28,85%	0	0	0	n.d.

Source : Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire.

Note de lecture : À Rochefort, il y a 2,4 points de femmes à temps partiel en moins que dans l'ensemble des aires étudiées. Si les femmes actives en emploi de Rochefort avaient le même comportement que les femmes de même condition personnelle, familiale et d'emploi de toutes les aires étudiées, le temps partiel des femmes serait de 1,86 points plus élevé à Rochefort que dans l'ensemble des aires. Ce n'est pas le cas, ce qui signifie que le comportement des Rochefortaises est différent du comportement "moyen", pour d'autres raisons que celles étudiées.

Les femmes de l'aire de Rochefort ont une tendance non expliquée par notre modèle (effet "géographique") à être bien moins à temps partiel que dans les autres aires du référentiel (-4,29 points).

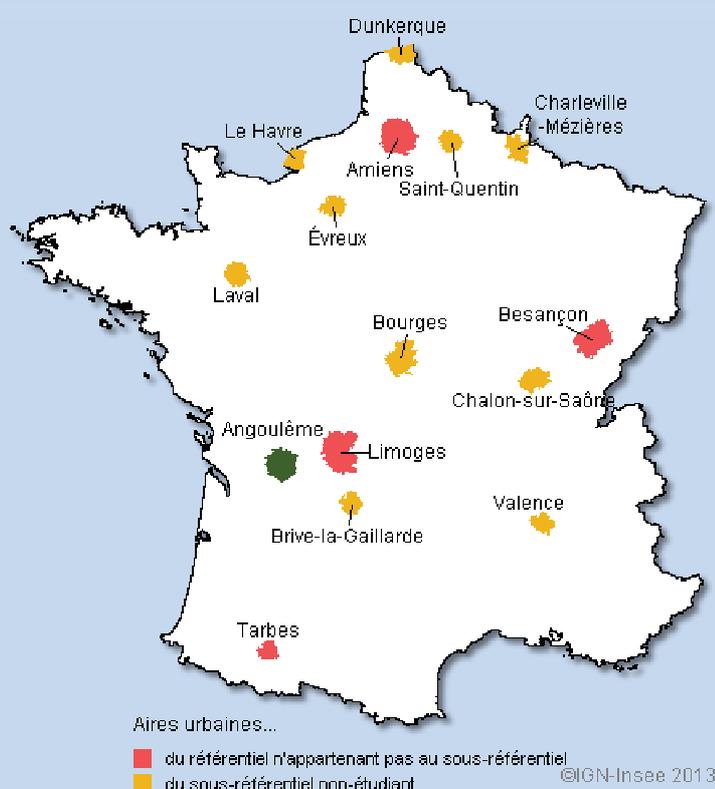
Dans l'aire de Tarbes, l'effet structurel explique 41,5 % de l'écart avec le territoire de comparaison.

Méthodologie

Le référentiel

Un diagnostic de territoire a pour but de faire ressortir les atouts et les faiblesses d'un territoire, par rapport à d'autres territoires semblables. Il est donc indispensable d'utiliser un territoire de référence, un territoire « témoin », qui dispose de peu de caractéristiques singulières et de nombreuses caractéristiques communes avec l'aire urbaine d'Angoulême.

Illustration 38 – Les référentiels



Pour lisser les caractéristiques singulières de potentielles aires de référence, on compare l'aire urbaine d'Angoulême à un agrégat d'autres aires urbaines, et non à une seule aire. Cet agrégat est nommé « référentiel ». Le référentiel est composé de grandes aires urbaines de France métropolitaine qui respectent les critères suivants :

- Pôles non frontaliers
- Superficie supérieure à 600 km²
- Population comprise entre 100 000 et 300 000 habitants en 2010
- Industrie en 1975 entre 26 % et 46 % des emplois
- À proximité d'un arrêt du réseau TGV (mais pas nécessairement LGV)
- Taux de fonction touristique inférieur à 20 % (*voir définitions*)

Les bornes sont choisies afin d'équilibrer autant que faire se peut le référentiel sur le territoire français et pour équilibrer le poids des aires plus grandes et des aires plus petites que celle d'Angoulême. Le référentiel (*voir carte*) est composé des aires de : Amiens, Besançon, Brive-la-Gaillarde, Bourges, Chalon-sur-Saône, Charleville-Mézières, Dunkerque, Évreux, Laval, Le Havre, Limoges, Saint-Quentin, Tarbes, Valence. Le critère du poids des emplois industriels dans l'économie en 1975 fait du référentiel un territoire « historiquement industriel ».

Dans certaines circonstances (étude des jeunes, des migrations résidentielles, etc.), ce référentiel est inadapté. On utilise alors un « sous-référentiel ». C'est le référentiel amputé des aires où la part d'étudiants dépasse 20 % de la population (elle est de 16 % dans l'aire d'Angoulême). Les quatre aires d'Amiens, Besançon, Limoges et Tarbes sont ainsi enlevées du référentiel d'étude.

Pour demeurer conscient des différences existant entre l'aire d'Angoulême et les autres aires voisines, notamment en matière démographique, nous utilisons aussi, en tant que de besoin, un référentiel régional voisin, dit « référentiel de cadrage ». Il est composé des aires urbaines de Châtelleraut, Poitiers, Niort, La Rochelle, Rochefort, Saintes et Cognac.

Le zonage en aires urbaines

Le **Zonage en Aires Urbaines (ZAU)** a pour objectif d'apporter une vision de l'influence des villes sur le territoire. Ce zonage est fondé sur les données du recensement de population et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile-travail.

La méthode d'élaboration de ce zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois, qualifiées de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir les **couronnes des grands pôles urbains**, c'est-à-dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci, par un processus itératif. L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé « **grande aire urbaine** ». Dans la présente étude, on assimilera souvent le GrandAngoulême au pôle de l'aire (sa composition communale est presque identique) et le reste des communes de l'aire à la couronne.

Certaines communes ne sont pas attirées par une seule aire urbaine (AU), mais par plusieurs. On définit le concept de **communes multipolarisées des grandes aires** comme les communes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constitue **l'espace périurbain**.

On définit par ailleurs les **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles. L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé « **moyenne aire** » et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne « **petite aire** ».

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les « autres communes multipolarisées » dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires. Les communes restantes sont nommées « communes isolées hors influence des pôles ».

Pour en savoir plus, voir Bibliographie [17]

Les migrations résidentielles dans le recensement de la population

Dans cette étude, on analyse les migrations résidentielles à partir du recensement de la population 2008, dernier disponible à cette fin. Les millésimes suivants du recensement ne fournissent plus cette donnée. Dans le recensement 2008, on interroge les personnes recensées sur leur commune de résidence 5 ans auparavant. La période de 5 ans conduit à sous-estimer la mobilité des populations : par exemple, la migration d'un jeune qui quitte son territoire pour études pendant trois ans puis revient est « invisible ».

Les enfants de moins de 5 ans sont exclus des données sur les migrations résidentielles. Les sorties vers l'étranger sont également inconnues. Pour pallier ces différents problèmes, les données de cette étude se limitent aux personnes de 5 ans et plus et résidant en métropole au recensement et 5 ans auparavant. Par ailleurs, les caractéristiques sociodémographiques des individus, ainsi que celles de leur logement ou de leur famille, ne sont connues qu'à la date du recensement. On ignore quelles étaient ces caractéristiques en début de période ou au moment de la migration. Il faut donc être prudent quant à l'analyse conjointe de ces caractéristiques sociodémographiques et des migrations résidentielles. Enfin, des changements de concepts entre le recensement de 2008 et celui de 1999 obligent à prendre de nombreuses précautions pour réaliser des comparaisons temporelles.

Pour en savoir plus, *Fiche conseils thématiques du RP sur les migrations résidentielles*.

<http://www.insee.fr/fr/publics/communication/recensement/particuliers/doc/fiche-migrations.pdf>

Actifs surdiplômés ou sous-diplômés

Les résultats utilisent les concepts de l'étude "Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement" (*Bibliographie [18]*). Cette étude utilise une table de correspondance diplôme-profession associant à chaque profession un niveau de diplôme considéré comme adapté. Dans les autres cas, les salariés sont donc considérés comme sur-diplômés ou sous-diplômés.

Le champ est celui des salariés au lieu de travail (hors clergé). Les catégories socioprofessionnelles prises en compte ici ne correspondent pas directement à celles d'une nomenclature existante. Pour les constituer, on utilise la catégorie sociale de niveau 3 (42 postes) et la PCS détaillée en 497 postes (pour les employés non qualifiés). On obtient des catégories suivantes : cadres, professeurs, ingénieurs ; techniciens et professions intermédiaires ; employés qualifiés ; employés non qualifiés ; ouvriers qualifiés ; ouvriers non qualifiés.

La distinction entre employés qualifiés et employés non qualifiés n'existe pas dans les nomenclatures de professions. La définition des employés non qualifiés prise en compte ici est basée sur la PCS 2003. Elle reprend celle de l'Insee Première n° 1250 de juillet 2009 intitulé « Les employés et ouvriers non qualifiés : un niveau de vie inférieur d'un quart à la moyenne des salariés ».

L'analyse fonctionnelle des emplois

Il s'agit d'une approche par métiers des emplois, complémentaire à l'analyse par secteurs d'activité traditionnellement utilisés. Les actifs sont ainsi répartis en 15 fonctions définies à partir de la profession exercée. En 2003, l'évolution des PCS a fait basculer certains postes d'une fonction à une autre. Globalement, ce changement de nomenclature entraîne un effet à la hausse significatif pour les fonctions « gestion » (professions techniques des assurances), « fabrication » (métiers du contrôle qualité et méthode de production), « prestations intellectuelles » (une partie des informaticiens) et « entretien - réparation », et un effet à la baisse sensible pour les fonctions « conception - recherche » et « commerce inter-entreprises ».

En cohérence avec cette analyse transversale, cinq fonctions métropolitaines ont été dégagées, du fait de leur présence spécifique au sein des grandes aires urbaines. La notion d'emploi stratégique correspond aux « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM). Il s'agit des cadres et chefs d'entreprises de plus de 10 salariés exerçant un emploi dans les fonctions de gestion, de prestations intellectuelles, de conception - recherche, de commerce inter-entreprises ou de culture - loisirs. *Pour en savoir plus, grille d'analyse « Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines de 1982 à 2009 » sur insee.fr.*

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=analyse

Les projections de population : le modèle Omphale

Les projections de population permettent de prolonger dans le futur les tendances démographiques des dernières années connues. Pour les réaliser, l'Insee dispose d'un modèle appelé « Omphale 2010 ». Ce modèle applique, par sexe et âge, des quotients d'émigration bilocalisés, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité propres aux populations des zones étudiées. Des hypothèses plus ou moins hautes peuvent être faites sur les quotients de fécondité et de mortalité, ainsi que sur le volume des migrations avec l'étranger. En conséquence, il existe plusieurs scénarios. Le scénario couramment diffusé est appelé « scénario central ».

Les projections Omphale aident à éclairer l'avenir, mais ne peuvent pas être assimilées à des prévisions. En effet, des événements locaux plus ou moins attendus peuvent parfois modifier les comportements démographiques (fermeture d'une caserne ou d'une usine, ouverture d'un parc touristique, accélérations et replis successifs des comportements de périurbanisation...). Les scénarios habituels d'Omphale ne prennent pas en compte ces éléments.

Le modèle Omphale est basé sur les populations du recensement 2007. Le scénario central « prolonge » par conséquent des tendances migratoires antérieures à 2007, alors que les comportements migratoires ont pu, depuis, évoluer de façon non négligeable. De fait, des écarts apparaissent entre les données projetées par Omphale et celles observées au dernier millésime du recensement (2011). Afin de prendre en compte ces résultats, et donc les tendances migratoires les plus récentes, il a été choisi de construire un scénario spécifique « à façon ». Ce scénario inclut des hypothèses supplémentaires sur les quotients d'émigration. Pour un territoire donné, un coefficient est appliqué, de manière uniforme, aux flux migratoires à destination des communes de ce territoire. Cela permet de « recalculer » le modèle Omphale sur les données du recensement 2011. Ce scénario est appelé « scénario tendances récentes ».

Pour en savoir plus, Bibliographie [19].

Références bibliographiques

[1] *L'aire urbaine de Niort, une réelle attractivité à cultiver*, Nadège Pradines, Décimal n°331, octobre 2013.

http://insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=20314®_id=12

[2] *Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans*, Thierry Debrand et Claude Taffin, Économie et Statistique n°381-382, 2005.

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es381-382f.pdf

[3] *Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur*, Valérie Albouy et Chloé Tavan, Économie et Statistique n°410, 2007.

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/Ecostat410A.pdf

[4] *Des changements de région beaucoup plus fréquents qui bénéficient aux régions du sud et de l'ouest*, Brigitte Baccaïni, Insee Première n°1028, juillet 2005.

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP1028.pdf

[5] *En Poitou-Charentes, un immigré sur quatre est originaire du Royaume-Uni*, Nadège Pradines, e.décimal n°24, octobre 2012.

http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=12&ref_id=19100

[6] *Le prix des terrains en France : la localisation, encore la localisation, toujours la localisation*, Pierre-Philippe Combes, Gilles Duranton, Laurent Gobillon, Le Point Sur n°74, février 2011.

http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Le_Point_Sur/2011/lepoinstur_74_cle06eda1.pdf

[7] *Projet d'aménagement et de développement durables*, Syndicat mixte de l'Angoumois, décembre 2013.

http://www.scotangoumois.fr/IMG/pdf/sma2_padd_seul_v2.pdf

[8] *Document d'aménagement commercial*, Syndicat mixte de l'Angoumois, février 2013.

http://www.scotangoumois.fr/IMG/pdf/sma4_dac_seul.pdf

[9] *Dans toutes les régions, des départs massifs de fin de carrière d'ici 2020*, Nathalie Delattre, Insee Première n°1508, juillet 2014.

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1508/ip1508.pdf>

[10] *La mécatronique sur le territoire du GrandAngoulême*, Observatoire régional Emploi Formation, Convergences n°37, septembre 2011 .

http://www.arftlv.org/TELECHARGEMENT/2452/Convergences37_Mecatronique_Angouleme_pdf.pdf

[11] *Le textile en chiffres*, Bruno Claparède, Marie-Claire Foucher, Corinne Marbach, Régine Soarès, Sessi –Production industrielle (hors série), édition 2007.

http://www.insee.fr/sessi/publications/dossiers_sect/pdf/textile2007.pdf

[12] « Industrie textile, habillement, cuir et chaussure », dans *L'industrie par grandes activités économiques en 2010 et 2011*, Insee, mise à jour de décembre 2012.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=fsi2011&file=Industrie-Textile-Habillement-Cuir-Chaussure.xml

[13] *L'industrie papetière en chiffres*, Bruno Claparède, Corinne Marbach, Odile Roulland, Régine Soarès, Sessi – Production industrielle (hors série), édition 2008.

http://www.insee.fr/sessi/publications/dossiers_sect/pdf/papier08.pdf

[14] *Trois salariés sur dix en forme particulière d'emploi en Poitou-Charentes*, Didier Lampin, Décimal n°334, décembre 2013.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=20541®_id=12

[15] *En Poitou-Charentes, une pénurie de spécialistes en dehors des grandes agglomérations*, Jean-Pierre Ferret, Décimal n°338, avril 2014.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=12&ref_id=20853

[16] *La diversité des quartiers du GrandAngoulême*, Frédéric Bertaux, Jérôme Borély, Nadège Pradines, Décimal n°340, juin 2014.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=12&ref_id=20822

[17] *Deux Picto-Charentais sur trois résident dans un espace urbain homogène*, Jérôme Borély, Nadège Pradines, Décimal n°313, octobre 2011.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=17924®_id=12

[18] *Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement*, Gérard Forgeot, Jérôme Gautié, série des documents de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques de l'Insee, avril 1997.

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/g9711.pdf

[19] *Poitou-Charentes : une population qui croît à l'horizon 2040 en dépit d'un solde naturel négatif*, Hubert Podevin, Décimal n°308, décembre 2010.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=16909®_id=12

[20] *Les activités et les métiers culturels et créatifs en Poitou-Charentes : des atouts historiques et des secteurs en développement (titre provisoire)*, Grégory Durier, à paraître dans la collection Insee Analyses Poitou-Charentes, en septembre-octobre 2014

Définitions

Aire urbaine et pôle urbain

Une **grande aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par une unité urbaine, appelée **pôle urbain**, de plus de 10 000 emplois, et par d'autres communes formant la couronne périurbaine dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Les autres aires (moyennes, petites) ont des seuils d'emploi inférieurs (voir méthodologie « Le zonage en aires urbaines »).

Unité urbaine, commune urbaine, commune rurale

Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Les communes constituant des unités urbaines sont des communes urbaines. À l'inverse, sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Population active, actifs occupés, inactifs

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler,...

Lit touristique, taux de fonction touristique

Le nombre de lits touristiques est égal, par convention, à deux fois le nombre de chambres d'hôtels plus trois fois le nombre d'emplacements de camping plus cinq fois le nombre de résidences secondaires (ne pas confondre avec nuitée touristique). En divisant le nombre de lits touristiques par le nombre d'habitants on obtient le taux de fonction touristique.

Emplois (RP), postes (CLAP)

Un poste peut être occupé par deux emplois à temps partiel. Une personne peut occuper plusieurs postes. Les emplois sont donnés par le recensement de la population (donnée lissée sur 5 ans) fondé sur les déclarations des individus, les postes sont donnés par la source CLAP (2011) fondée sur les déclarations des entreprises sur le seul emploi salarié au 31 décembre (2011). Certains secteurs sont exclus de la source CLAP (en particulier la Défense).

Dans l'aire d'Angoulême, il y a 74 500 emplois et 61 100 postes.

Diplôme d'enseignement supérieur court / long

Diplôme d'enseignement supérieur court : diplôme de 1er cycle universitaire, brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier(ère) ;

Diplôme d'enseignement supérieur long : diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, doctorat, etc.

Déciles

Si on ordonne une distribution de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales :

- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus

- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Le premier décile est, de manière équivalente, le revenu au-dessus duquel se situent 90 % des revenus ; le neuvième décile est le revenu au-dessus duquel se situent 10 % des revenus.

Domaine public

Le domaine public comprend toutes les établissements dont la Catégorie Juridique (CJ) correspond à une personne morale ou à un organisme soumis au droit administratif. Les établissements dont les effectifs de la Fonction Publique d'État (FPE) dépassent 50 % des effectifs de l'établissement font également partie du domaine public.

Autres définitions et concepts

Les définitions suivantes sont disponibles sur le site *Insee.fr* dans la rubrique *Définitions et méthodes* : solde apparent des entrées-sorties, solde naturel, unité de consommation, sphères présente et non-présente, nomenclature d'activités française (NAF), professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), catégories juridiques (CJ).

Insee Dossier

L'aire urbaine d'Angoulême, un territoire en transition(s)

L'aire urbaine d'Angoulême est historiquement industrielle. En 1975, l'industrie offrait plus d'un tiers des emplois. Elle en offre encore 16 % en 2011. La diminution de ces emplois industriels est compensée par l'émergence d'activités tertiaires. Ainsi, l'enseignement se développe, en lien avec la filière Image. Le secteur des banques et des assurances offre de plus en plus d'emplois. Cette transition économique s'accompagne d'autres transitions socio-démographiques. Depuis les années 2000, le territoire est devenu attractif. L'aire urbaine d'Angoulême, déjà âgée, sera particulièrement affectée par le vieillissement de la population. Le déficit du territoire en infirmiers et médecins est déjà important. Il pourrait alors s'aggraver.

Dossier n°01
Édition 2014

ISSN 2426-1378
Novembre 2014



Insee mobile

Insee Poitou-Charentes

5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directeur de la publication :

Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :

Boris Simon

ISSN : en cours

© INSEE Poitou-Charentes

Novembre 2014

